N. 37— Session 2002-2003

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du vendredi 20 juin 2003

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

EXCUSES 1286

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS 1286

QUESTIONS D'ACTUALITE

— De M. Denis Grimberghs à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la mise en vente par le comité d'acquisition de Bruxelles de l'îlot de Comines-Froissart » 1286

— De M. Joël Riguelle à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et des Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « la mise en service de vélotaxis » 1288

Question d'actualité jointe de M. Jos Van Assche, concernant « le conflit imminent entre les chauffeurs de

Zitting 2002-2003

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van vrijdag 20 juni 2003

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD 1286

WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES 1286

DRINGENDE VRAGEN

— Van de heer Denis Grimberghs aan de heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de verkoop van het huizenblok Commines-Froissart door het comité van aankoop van Brussel » 1286

— Van de heer Joël Riguelle aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « Start van « Velo-taxis » » 1288

Toegevoegde dringende vraag van de heer Jos Van Assche, betreffende « het dreigend conflict tussen de

Pages

taxis bruxellois et les chauffeurs des nouveaux vélo-taxis » » 1288

— De Mme Marion Lemesre à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le risque de délocalisation du siège de l'OTAN » 1289

Question d'actualité jointe de M. Walter Vandenbossche, concernant « l'avenir du siège de l'OTAN à Bruxelles » 1289

Question d'actualité jointe de Mme Julie de Groote, concernant « les initiatives éventuelles du gouvernement régional suite aux menaces de délocalisation du siège de l'OTAN » 1289

— De M. Michel Moock à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'avenir professionnel des *stewards* de la STIB » 1294

— De Mme Anne-Françoise Theunissen à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'application de l'accord du secteur du non-marchand » 1295

— De Mme Dominique Braeckman à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'inquiétude manifestée par des présidents de CPAS par rapport aux répercussions des plans d'assainissement communaux sur les missions sociales des CPAS » 1297

— De M. Yaron Pesztat à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et des Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « les travaux en cours de réalisation à la maison de l'architecte P. Delune à Ixelles » 1298

— De M. Michel Lemaire à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la déclaration du Ministre-Président sur la reconnaissance du concept de commerce notamment en matière d'expansion économique » 1299

Blz.

Brusselse taxichauffeurs en de bestuurders van de nieuwe «Velo-taxis » » 1288

— Van mevrouw Marion Lemesre aan de heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het gevaar dat de zetel van de NAVO verhuist » 1289

Toegevoegde dringende vraag van de heer Walter Vandenbossche, betreffende « de toekomst van de zetel van de NAVO in Brussel » 1289

Toegevoegde dringende vraag van mevrouw Julie de Groote, betreffende « de eventuele initiatieven van de gewestregering op de mogelijke verplaatsing van de zetel van de NAVO » 1289

— Van de heer Michel Moock aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de toekomst van de *stewards* van de MIVB » 1294

— Van mevrouw Anne-Françoise Theunissen aan de heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de toepassing van het akkoord van de non-profitsector » 1295

— Van mevrouw Dominique Braeckman aan de heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de bezorgdheid van de OCMW-voorzitters over de gevolgen van de gemeentelijke saneringsplannen op de sociale opdrachten van de OCMW's » 1297

— Van de heer Yaron Pesztat aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de werken aan het huis van architect P. Delune in Elsene » 1298

— Van de heer Michel Lemaire aan de heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de verklaring van de Minister-President over de erkenning van het concept van handel, inzonderheid op het vlak van economische expansie » 1299

Pages

— De M. Alain Daems à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement, concernant « Déclaration du secrétaire d'Etat sur le financement du Plan d'avenir du logement 1300

INTERPELLATIONS

— De M. Serge de Patoul à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « les critères de sélection des quartiers défavorisés bénéficiant des programmes de revitalisation »

Discussion — *Orateurs* : **MM. Serge de Patoul, Alain Daems, Mme Isabelle Emmery, M. Eric Tomas,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement 1301

— De M. Jan Béghin à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « le placement direct de demandeurs d'emploi difficiles à placer »

Discussion — *Orateurs* : **MM. Jan Béghin, Michel Lemaire, Eric Tomas,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement 1306

QUESTIONS ORALES

— De Mme Isabelle Emmery à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « la discrimination dans la collecte des déchets verts » 1309

— De M. Jos Van Assche à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'organisation du dimanche sans voitures à venir et la position isolée de la Région de Bruxelles-Capitale en la matière » 1311

— De M. Benoît Cerexhe à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la position défendue par les représentants du gouvernement bruxellois au sein de la Conférence Interministérielle de politique étrangère à propos de la définition qu'il convient de donner à la notion de minorités

Blz.

— Van de heer Alain Daems aan de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Huisvesting, betreffende « de verklaring van de staatssecretaris over de financiering van het toekomstplan van de huisvesting » 1300

INTERPELLATIES

— Van de heer Serge de Patoul tot de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de criteria voor de keuze van de achtergestelde wijken in het kader van de renovatieprogramma's » 1301

Bespreking — *Sprekers* : **de heren Serge de Patoul, Alain Daems, mevrouw Isabelle Emmery, de heer Eric Tomas,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting 1301

— Van de heer Jan Béghin tot de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de directe bemiddeling van moeilijk plaatsbare werkzoekenden » 1306

Bespreking — *Sprekers* : **de heren Jan Béghin, Michel Lemaire, Eric Tomas,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting 1306

MONDELINGE VRAGEN

— Van mevrouw Isabelle Emmery aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de discriminatie bij de ophaling van groen afval » 1309

— Van de heer Jos Van Assche aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de organisatie van de komende autoloze zondag en de geïsoleerde positie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ter zake » 1311

— Van de heer Benoît Cerexhe aan de heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het standpunt van de vertegenwoordigers van de Brusselse regering binnen de Interministeriële Conferentie voor het buitenlands beleid over de definitie van het begrip nationale minderheden in het kader van de raam-

Pages

nationales dans le cadre de la ratification de la Convention-Cadre du Conseil de l'Europe sur le même sujet » 1312

— De M. Benoît Cerexhe à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la volonté du gouvernement régional bruxellois de consulter ou non la population bruxelloise sur la problématique du survol de Bruxelles par des avions au départ de Bruxelles-National » 1314

VOTES NOMINATIFS

— Vote nominatif sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition d'ordonnance (de Mme Adelheid Byttebier et M. Rufin Grijp) portant création d'un Conseil consultatif (CPIB) et d'un Fonds (FPIB) pour la Promotion de l'Image de Bruxelles (nos A-384/1 et 2 – 2002/2003) 1315

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance confirmant les articles 5 et 13, troisième alinéa de l'arrêté royal du 11 décembre 2001 portant exécution de la loi du 26 juin 2000 relative à l'introduction de l'euro dans la législation relative aux matières visées à l'article 78 de la Constitution et qui relève du ministère des Finances et confirmant les modifications apportées au code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus suite à la loi du 8 avril 2002 modifiant les articles 5, 9, 11, 21 et 42 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus en exécution de la directive n° 1999/62/CE du Parlement et du Conseil européen du 17 juin 1999, relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures (nos A-399/1 et 2 – 2002/2003) 1316

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à l'introduction de l'euro en matière de taxe de circulation (nos A-400/1 et 2 – 2002/2003) 1317

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République du Bénin, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles, le 18 mai 2001 (nos A-418/1 et 2 – 2002/2003) 1317

Blz.

overeenkomst van de Raad van Europa over hetzelfde onderwerp » 1312

— Van de heer Benoît Cerexhe aan heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de wil van de Brusselse regering om de Brusselse bevolking al dan niet te raadplegen over de vluchten boven Brussel van vliegtuigen die in Zaventem opstijgen » 1314

NAAMSTEMMINGEN

— Naamstemming over de besluiten van de commissie tot verwerping van het voorstel van ordonnantie (van mevrouw Adelheid Byttebier en de heer Rufin Grijp) houdende de oprichting van een Adviesraad (APIB) en een Fonds (FPIB) voor de Promotie van het Imago van Brussel (nrs. A-384/1 en 2 – 2002/2003) 1315

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot bekrachtiging van de artikelen 5 en 13, derde lid, van het koninklijk besluit van 11 december 2001 houdende uitvoering van de wet van 26 juni 2000 betreffende de invoering van de euro in de wetgeving die betrekking heeft op aangelegenheden als bedoeld in artikel 78 van de Grondwet en die ressorteert onder het ministerie van Financiën, en tot bekrachtiging van de wijzigingen aan het Wetboek van de met de inkomstenbelastingen gelijkgestelde belastingen ingevolge de wet van 8 april 2002 tot wijziging van de artikelen 5, 9, 11, 21 en 42 van het Wetboek van de met de inkomstenbelastingen gelijkgestelde belastingen in uitvoering van de richtlijn nr. 1999/62/EG van het Europees Parlement en de Raad van 17 juni 1999 betreffende het in rekening brengen van het gebruik van bepaalde infrastructuurvoorzieningen aan zware vrachtvoertuigen (nrs. A-399/1 en 2 – 2002/2003) 1316

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende goedkeuring van het samenwerkingsakkoord tussen het Vlaams Gewest, het Waals Gewest en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest betreffende de invoering van de euro inzake de verkeersbelasting (nrs. A-400/1 en 2 – 2002/2003) 1317

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie, enerzijds, en de Republiek Benin, anderzijds, inzake de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen, opgemaakt te Brussel op 18 mei 2001 (nrs. A-418/1 en 2 – 2002/2003) 1317

Pages

—

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part, et à l'Acte final, faits à Bruxelles le 18 novembre 2002 (nos A-419/1 et 2 – 2002/2003) 1318

— Vote nominatif sur l'avis favorable et sans réserves relatif au budget de l'exercice 2004 de l'Etablissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale (n° A-428/1 – 2002/2003) 1319

Blz.

—

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Overeenkomst waarbij een associatie tot stand wordt gebracht tussen de Europese Gemeenschap en haar Lidstaten, enerzijds, en de Republiek Chili, anderzijds, en met de Slotakte, gedaan te Brussel op 18 november 2002 (nrs. A-419/1 en 2 – 2002/2003) 1318

— Naamstemming over het gunstig advies zonder voorbehoud betreffende de begroting van het boekjaar 2004 van de Franstalige Instelling belast met het beheer van de materiële en financiële belangen van de erkende niet-confessionele levensbeschouwelijke gemeenschappen en erkende centra voor morele dienstverlening van het administratief Arrondissement Brussel-Hoofdstad (nr. A-428/1 – 2002/2003) 1319

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN**, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN**, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 14 h 45.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.45 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 20 juin 2003.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 20 juni 2003 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : M. Alain Bultot, Mme Fatiha Saïdi et Mme Audrey Rorive.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heer Alain Bultot, mevrouw Fatiha Saïdi en mevrouw Audrey Rorive.

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

Mme la Présidente. — Par lettre du 20 juin 2003, le groupe MR communique des modifications à la composition :

— de la commission de l'Infrastructure;
— de la commission de l'Aménagement du Territoire;
— de la commission du Logement;
— de la commission de l'Environnement;
— et de la commission des Affaires intérieures.

Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance (*Voir annexes*.)

Bij brief van 20 juni 2003, deelt de MR-fractie wijzigingen mee in de samenstelling van :

— de commissie voor de Infrastructuur;
— de commissie voor de Ruimtelijke Ordening;
— de commissie voor de Huisvesting;
— de commissie voor Leefmilieu;
— en de commissie voor Binnenlandse Zaken.

Zij zullen in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen (*Zie bijlagen*.)

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA MISE EN VENTE PAR LE COMITE D'ACQUISITION DE BRUXELLES DE L'ILOT DE COMINES-FROISSART »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS AAN DE HEER DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE VERKOOP VAN HET HUIZENBLOK *COMINES-FROISSART* DOOR HET COMITE VAN AANKOOP VAN BRUSSEL »

Mme la Présidente. — Monsieur Denis Grimberghs à la parole pour poser sa question.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, je désirerais vous interroger à propos de la mise en vente du terrain Comines-Froissart. J'ai été un peu étonné d'apercevoir de grands panneaux publicitaires annonçant la mise en vente de ce terrain. Je me suis renseigné à l'adresse qui figure sur le panneau et j'ai appris que pour aujourd'hui, il doit y avoir des offres pour l'acquisition de ce terrain d'une capacité de 34 ares. Selon les informations directement accessibles sur le site du Comité d'acquisition, le prix doit être supérieur à 3.515.000 EUR. Cependant, on ne fait nulle part référence à un cahier des charges qui fixerait des obligations de faire, alors que, comme je vous en ai déjà parlé hier, nous avons, dans ce Parlement, eu l'occasion d'avoir des débats importants sur la problématique de l'implantation des Institutions européennes. Nous avons terminé ces débats par une résolution qui a été approuvée à l'unanimité des groupes démocratiques de ce Conseil, le 21 février 2003, et qui prévoit différents points, notamment un

point 13 qui est très clair et qui demande, en ce qui concerne le redéploiement-logements sur les îlots Van Maerlant, Comines-Froissart, Belliard-Jourdan, que les engagements qui ont été pris en ce sens dans le passé, soient respectés. Selon cette résolution, le Parlement demande au gouvernement de lui présenter dans les meilleurs délais, les cahiers de charges des ventes des terrains appartenant à la région. Je me suis permis de lire le texte de la résolution.

Je souhaiterais savoir s'il y a un cahier de charges, qui a commandité cette vente, au nom et pour compte de qui cette vente est organisée par le Comité d'acquisition d'immeubles.

En dernier lieu, lors des débats relatifs à l'ensemble du réaménagement de cette zone, votre prédécesseur était très attaché à ce qu'il y ait un parking pour autocars, localisé soit en-dessous de l'îlot Van Maerlant soit, — une solution à laquelle il était moins favorable—, en-dessous du Comines-Froissart, afin de ne pas gâcher la réurbanisation de l'îlot Van Maerlant.

Dans les disposition liées à cette vente, a-t-on réglé définitivement la localisation de ce parking pour autocars ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, le panneau dont M. Grimberghs a pris connaissance est le résultat d'une décision prise par le gouvernement en date du 18 octobre 2002 sur la vente du bien en question.

Le gouvernement voulait mettre en vente ce terrain en application de l'ordonnance de la région du 12 novembre 1992 concernant l'aliénation de biens domaniaux tout en respectant les formalités en matière de publicité et celles relatives à l'aliéniation au plus offrant.

Par ailleurs, le gouvernement a décidé d'approuver le PV de remise pour vente et d'en solliciter l'exécution, étant entendu que l'acheteur devra respecter les dispositions du plan particulier d'aménagement du sol établi par la Ville de Bruxelles et, en conséquence, organiser un concours d'architecture, auquel trois bureaux d'architecture devaient d'ailleurs être invités à participer.

Le Comité d'acquisition a estimé le bien à 3,5 millions d'euros.

En vertu de l'ensemble de ces éléments, le Comité d'acquisition a été chargé de l'exécution de la vente.

Si la vente se réalise, la recette qui en découlera sera comptabilisée dans le cadre du plan comptable de la Régie foncière régionale, conformément à l'ordonnance qui crée la dite régie.

Nous pouvons être rassurés quant aux clauses contraignantes incluses dans le PV de remise. Elles prévoient que toutes les demandes de permis de bâtir sur le terrain soient introduites dans un délai d'un an à dater de la signature du compromis de vente et que cette demande soit conforme aux prescriptions urbanistiques régissant le terrain.

Pour rappel, il s'agit de logements et de dispositions hôtelières.

Il faut également que les travaux soient entamés dans un délai de six mois à dater de l'obtention du permis d'urbanisme. Les constructions doivent être terminées dans un délai de 36 mois à dater de l'obtention du permis d'urbanisme, c'est-à-dire rendues habitables ou exploitables.

Je ne puis répondre à M. Grimberghs en ce qui concerne le parking pour autocars et je m'informerai pour savoir si les désirs de mon prédécesseur en la matière ont été rencontrés ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour une réplique.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, nonobstant la décision prise par cette Assemblée en parfaite coordination avec votre prédécesseur, Monsieur le Ministre-Président, nous avons été « lobbés. ».

Si les contraintes que vous indiquez concernant les obligations de faire figurent dans l'acte de vente, nous pourrions, d'une certaine façon, être rassurés, mais je voudrais que l'on se mette d'accord sur les sanctions liées à ces contraintes. La différence entre une vente de gré à gré, dont les conditions sont fixées dans un PV, et un cahier de charges. C'est précisément que ce dernier est lié à une obligation de faire. La personne qui achète le bien est tenue par le cahier de charges.

Les actes ne sont pas passés aujourd'hui. Des offres seront sans doute déposées. Nous devons nous montrer, très vigilants. Je préconise à cet égard que la région prenne contact avec le Comité d'acquisition pour que, dans l'acte, ce qui apparaît en termes d'obligation de faire sur le plan du calendrier soit, à tout le moins, cadenassé, avec des pénalités ou des mécanismes de rétrocession. Sinon, le propriétaire privé risque de se retrouver avec ce bien en portefeuille. Or, comme nous le savons, de tels biens sont, dans cette zone, restés en jachère pendant une très longue période, même, malheureusement, quand il s'agissait de portefeuilles de services publics.

Pour le reste, je tiens à rassurer M. le Ministre-Président. Pour moi, un parking pour autocars n'est pas nécessaire, car il en existe un sous le Parlement européen. Un beau jour, on a toutefois estimé que, pour des raisons de sécurité, ce n'était pas une bonne idée de garer des autocars à cet endroit; ce qui me paraît absurde.

La décision appartient donc au gouvernement, quant à savoir comment on règlera le problème.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je prends note des éléments avancés par M. Grimberghs concernant le lob dont notre Parlement a été victime. Je vais demander à mon administration d'étudier la question et je poursuivrai les investigations sur la problématique du parking d'autocars.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOEL RIGUELLE A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, CONCERNANT « LA MISE EN SERVICE DE VELOTAXIS »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE START VAN « VELO-TAXIS » »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOS VAN ASSCHE, BETREFFENDE « HET DREIGEND CONFLICT TUSSEN DE BRUSSELSE TAXICHAUFFEURS EN DE BESTUURDERS VAN DE NIEUWE « VELO-TAXIS » »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. JOS VAN ASSCHE, CONCERNANT « LE CONFLIT IMMINENT ENTRE LES CHAUFFEURS DE TAXIS BRUXELLOIS ET LES CHAUFFEURS DES NOUVEAUX VELOTAXIS »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, le secteur professionnel a réagi à propos de la mise en circulation de vélotaxis dans le centre de Bruxelles. Cette initiative, originale, selon moi, permet de de déplacer dans la ville et va dans le sens d'une mobilité durable. Encore faut-il que cette nouvelle activité ne contrevienne pas aux législations en vigueur dans notre région. Un certain nombre de questions ont été évoquées sur ce point qui a déjà fait couler beaucoup d'encre dans les journaux, notamment en ce qui concerne la sécurité, la couverture du risque dans le chef des « chauffeurs-pédaleurs » et des utilisateurs et la rémunération des chauffeurs. Par ailleurs, cette initiative ne contrevient-elle pas à la législation en vigueur en matière de *numerus clausus* ?

J'ajoute que la mise en service de vélotaxis, taxis disposant d'autres moyens de propulsion, bus spéciaux, navettes vers l'aéroport, révèle la nécessité de privilégier à l'avenir les moyens de déplacement partagés et de limiter l'utilisation de la voiture particulière.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jos Van Assche heeft het woord voor het stellen van zijn toegevoegde vraag.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de Voorzitter, begin juni verschenen er driewielige fietstaxi's in het Brusselse verkeer. De chauffeurs van de traditionele taxi's bekijken dat met gemengde gevoelens. Uiteraard zijn die riksja's geen echte concurrenten, vooral omdat ze geenszins voordeliger zijn. Een ritje met een velotaxi kost 1 EUR, terwijl een rit met een traditionele taxi 1,15 EUR kost, maar daarbij kan men de kosten delen met mede-passagiers. Wel leggen de velotaxi gelijkaardige trajecten af.

Zij vervoeren heel wat personen van hun hotel naar het station en vice versa op de noord-zuid-as. Op die manier betekenen zij toch enige concurrentie voor de traditionele taxi's.

De uitbaters van fietstaxi's genieten ontegensprekelijk een aantal voordelen. Er hoeft geen taks te worden betaald voor een staanplaats en de fietstaxi's kunnen her en der worden neergepoot. Die taks loopt gemakkelijk op tot 670 EUR per jaar. Er is ook geen verplichting tot verzekering, hoewel daarover tegenstrijdige berichten in de pers zijn verschenen. In ieder geval hoeven de chauffeurs niet naar de technische controle met hun voertuig. Evenmin hoeven ze medische noch psychologische testen te ondergaan. Evenmin hoeven ze te betalen voor dure licenties of moeten ze allerhande examens afleggen.

Mijnheer de Staatssecretaris, ik heb de volgende vragen. Klopt het dat de bestuurders van de velotaxi geen verzekering hoeven af te sluiten ? Vreest u niet dat de bestuurders van traditionele taxi's, aangezien de velotaxi's bepaalde voordelen genieten, dat als oneerlijke concurrentie beschouwen ? Uiteraard staat het systeem van de velotaxi nog maar in zijn kinderschoenen, maar de kans zit erin, zeker gelet op het alsmaar verder dichtslibbende verkeer in Brussel, dat de velotaxi tot heuse concurrenten uitgroeien.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Willem Draps, secretaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport Rémunéré des Personnes. — Madame la Présidente, Chers Collègues, ce que d'aucuns appellent les vélos-taxis ne sont en réalité pas soumis à notre réglementation relative aux taxis. En effet, un taxi doit être un véhicule automobile. Il doit donc répondre aux spécificités techniques telles que stipulées dans l'arrêté royal du 15 mars 1968.

Cependant, notre ordonnance de 1995 relative aux services de taxis réserve la dénomination « taxi » uniquement à un véhicule exclusivement affecté à un service de taxi et exploité par quelqu'un qui dispose d'une autorisation pour ce faire. Etant donné que ces véhicules ne peuvent être que des véhicules automoteurs, il est évident que le vocable « taxi » est utilisé de manière abusive pour qualifier ce genre de service que l'on appelle notamment à Berlin, les « *riksjas* ». Apparemment, l'appellation « *riksjas* » est une appellation déposée.

Mijn kabinet heeft de stad Brussel die de velotaxi heeft toegelaten, schriftelijk erop gewezen dat het de betrokken onderneming op de hoogte moest brengen van de juridische gevaren waaraan zij zich blootstelde.

Je vous signale que, l'an dernier, une autre société avait envisagé de transporter les parlementaires européens entre le site du Parlement et la Commission à l'aide de ce type de véhicule appelé « *riksjas* ». D'autres questions sont très justement soulevées par les milieux du taxi. Le « *riksjas* » serait en fait conduit par des locataires sans formation aucune, qui, moyennant une location quotidienne de 6,5 EUR, se verraient autorisés à réclamer 2 EUR par personne pour le premier kilomètre parcouru et 1 EUR par personne pour chaque kilomètre suivant. On se demande en vertu de quoi !

Dat doet de vragen rijzen welke maatregelen er genomen worden om de veiligheid van de passagier te verzekeren, wat het sociaal statuut van de bestuurder is, hoe de gevraagde bedragen worden gecontroleerd, hoe de belastingen op de bedragen berekend worden en welke type-verzekering de riksja's dekt.

Par ailleurs, afin que la clientèle ne soit pas lésée, on peut se demander qui évalue le nombre de kilomètres, la distance parcourue, étant donné que ces véhicules ne sont pas équipés d'un taximètre. Se pose une autre question d'ordre fiscal. La TVA de 6 %, en l'espèce, sera-t-elle perçue ? De quelle manière ? En effet, elle couvre l'entièreté du transport rémunéré de personnes, soumis au taux de TVA de 6 %. Dans le cas qui nous préoccupe, nous sommes en droit de nous poser la question quant au respect des obligations fiscales. Se pose également la question du prix de la course actuellement supérieur à celle d'un taxi.

Toutes ces questions, je les ai posées à la Ville de Bruxelles. Jusqu'à présent, elle n'a pas daigné donner suite à ma note de la mi-mai dernier. Cependant, je reste convaincu que les « *riksjas* » ne constituent pas, à long terme, une concurrence réelle pour les taxis qui refusent souvent d'exécuter de très petites courses et que le succès relatif de l'expérience auquel nous assistons est probablement avant tout saisonnier.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, j'aimerais poser une question complémentaire. Monsieur le Ministre, vous nous dites que dans ce cas de figure-ci, seule la Ville de Bruxelles est compétente pour régler le problème, étant donné que cette matière n'entre pas dans le champ des compétences de la législation en vigueur dans notre région.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — La Ville de Bruxelles a donné l'autorisation pour l'exploitation actuelle.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Jos Van Assche.

De heer Jos Van Assche. — Mijnheer de Staatssecretaris, na uw antwoord rest mij niets anders dan de vraag te herhalen over enkele maanden, omdat het project dan geëvalueerd zal zijn en er misschien klaarheid komt inzake de wettelijke verplichtingen waaraan dat type van voertuig zal moeten voldoen.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME MARION LEMESRE A M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LE RISQUE DE DELOCALISATION DU SIEGE DE L'OTAN »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW MARION LEMESRE AAN DE HEER DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET GEVAAR DAT DE ZETEL VAN DE NAVO VERHUIST »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER WALTER VANDENBOSSCHE, BETREFFENDE « DE TOEKOMST VAN DE ZETEL VAN DE NAVO IN BRUSSEL »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. WALTER VANDENBOSSCHE, CONCERNANT « L'AVENIR DU SIEGE DE L'OTAN A BRUXELLES »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME JULIE DE GROOTE, CONCERNANT « LES INITIATIVES EVENTUELLES DU GOUVERNEMENT REGIONAL SUITE AUX MENACES DE DELOCALISATION DU SIEGE DE L'OTAN »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW JULIE DE GROOTE, BETREFFENDE « DE EVENTUELE INITIATIEVEN VAN DE GEWESTREGERING OP DE MOGELIJKE VERPLAATSING VAN DE ZETEL VAN DE NAVO »

Mme la Présidente. — Madame Marion Lemesre a la parole pour poser sa question.

Mme Marion Lemesre. — Madame la Présidente, je voudrais revenir à la question précédente pour signaler que j'interpellerai en conseil communal lundi sur cette autorisation de type publicitaire.

Monsieur le Ministre-Président, chaque jour nous amène son lot d'informations, de rebondissements dans la saga de la loi de compétence universelle. Mais mon propos ne sera pas centré sur ce débat fédéral, qui doit toujours avoir lieu dans l'enceinte du Parlement fédéral pour reprendre cette loi, la rendre plus compatible, notamment avec le rôle d'une capitale internationale et pour qu'elle ne soit pas utilisée à d'autres fins que les buts généreux qui l'avaient motivée en son temps.

Nous ne pouvons pas rester, dans l'enceinte de notre Parlement bruxellois, indifférents aux conséquences économiques, aux conséquences en termes d'image de tels propos tenus par les uns et les autres, véhiculés par la presse, et qui évoquent le risque d'une délocalisation de l'OTAN, avec la délocalisation successive d'organismes internationaux, d'entreprises privées de types divers.

L'OTAN a un poids économique colossal :

— 2.827 postes de travail directs;
— des coûts salariaux nets en Belgique de 57,1 millions EUR;
— frais de fonctionnement : 32,3 millions EUR;
— 86 % des dépenses salariales, soit 49,6 milliards EUR, restées en Belgique;
— 89,4 millions EUR de dépenses de fonctionnement;
— 40 millions EUR de dépenses d'investissements qui profitent à nos entreprises belges et plus particulièrement bruxelloises.

La présence de l'OTAN en Belgique a généré 129,4 millions EUR de dépenses. 121,9 millions EUR sont restés en Belgique. 30 % de ce dernier montant (ou 36,9 millions EUR) ont directement profité à notre Région de Bruxelles-Capitale.

Cela ne demande pas un long discours, ce sont des chiffres, ce sont des emplois, ce sont des entreprises de notre région.

Monsieur le Ministre-Président, quelle va être votre attitude et celle de votre gouvernement vis-à-vis des autres entités et niveaux de pouvoir de notre pays, afin de prendre en compte cet aspect important des choses tant en termes de retombées immédiates qu'en termes d'image internationale de notre ville-région capitale internationale ?

Il est important de subventionner des festivals de tous ordres et des manifestations culturelles dans notre capitale, mais si un tel coup devait être porté à notre région, même sa dimension de capitale européenne pourrait être remise en cause.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Walter Vandenbossche heeft het woord voor het stellen van zijn toegevoegde vraag.

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de Minister-President, ik ben al sinds 1989 lid van het Brusselse Parlement en heb dus al heel wat discussies meegemaakt over de toekomst van het Brussels Gewest en over zijn institutionele rol. Als nooit voorheen wordt thans de wereldrol van Brussel ter discussie gesteld na het bezoek van de Amerikaanse minister van Buitenlandse Zaken aan de Navo te Brussel. Nog nooit is er een vraagteken geplaatst bij de opdrachten van Brussel die telkens mee de kern uitmaakten van de drie regeerakkoorden, die ik samen met minister Chabert mocht onderhandelen. Ik heb het dan over Brussel als hoofdstad van België, Brussel als hoofdstad van Europa en Brussel als wereldstad. Ik vind het recente incident veel erger dan het dossier inzake de nachtvluchten of dan het gekibbel tussen de Vlamingen en de Franstaligen rond een of ander communautair dossier. Vandaag gaat het over de toekomst van onze stad.

Mijnheer de Minister-President, wij worden vandaag geconfronteerd met de gevolgen van het « onderbuikliberalisme » van de heer Louis Michel, minister van Buitenlandse Zaken. Telkens opnieuw geeft hij emotioneel uiting aan zijn gevoeligheden, wat bij mij de vraag doet rijzen, wat hier op het spel staat. Gaat het om de man z'n carrière — hij houdt vast aan zijn ministerpost en wil alleen minister van Buitenlandse Zaken blijven en niets anders — of gaat het over ons land en de toekomst van Brussel ?

Mijnheer de Minister-President, na luttele dagen staat u al tegenover uw partijgenoot en minister van Buitenlandse Zaken, de heer Michel. Zult u de moed opbrengen om duidelijk te onderstrepen dat de Belgische wetgeving rekening moet houden met het democratisch gehalte van andere staten en dus de scheiding van machten ? Een Nederlandse professor klaagde eergisteren op de VRT aan dat België zijn jobs slecht verdedigt. Paars doet het op dat vlak zeer slecht. Met rasse schreden verliest ons land niet alleen zijn goed imago, maar ook, en dat is veel erger, werkgelegenheid.

Mijnheer de Minister-President, er wordt onderhandeld over een nieuwe federale regering. Ik heb u reeds gevraagd of u daarbij betrokken wordt. Wellicht bent u daar via de partijcenakels bij betrokken, maar is het niet nuttig dat de Brusselse Hoofdstedelijke Raad vandaag een heel duidelijk signaal geeft aan de federale onderhandelaars dat er moet worden gezocht naar een nieuw evenwicht tussen de belangen van Brussel als wereldstad en de belangen van Louis Michel en zijn imago. Die doet op een zeer egocentrische wijze aan buitenlandpolitiek, want hij houdt geen rekening met de belangen van de hoofdstad.

Mijnheer de Minister-President, hoe wilt u de wereldrol van Brussel in overeenstemming brengen met de buitenlandpolitiek van de heer Michel ? Erkent u dat het essentieel is dat de Navo in Brussel blijft ? Welke houding zult u en de regering aannemen ten aanzien van de federale onderhandelaars en het federaal beleid morgen ?

Ten slotte, beschikt u over cijfers en of studies over wat de vestiging van de Navo in Brussel opbrengt of kost ? Ik ben er vast van overtuigd dat, wanneer we geen ondubbelzinnig signaal geven vanuit Brussel, het niet vijf voor twaalf, maar vijf over twaalf is voor onze stad.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Julie de Groote.

Mme Julie de Groote. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, je désire vous entretenir sur le même objet mais ne pas entrer dans le débat qui concerne la compétence universelle, quoiqu'il y ait beaucoup à dire.

Je pense qu'il faut, Monsieur le Ministre-Président, scinder ici deux questions urgentes et d'actualité.

La première concerne les soubresauts que l'on connaît actuellement et les dernières déclarations de M. Willy Claes qui est quand même l'ancien secrétaire général de l'OTAN. Ce n'est donc pas n'importe qui ! Il déclare dans le *Knack* de cette semaine que la décision de délocaliser l'OTAN a été prise. En plus, il nous apprend que les négociateurs fédéraux ont déjà consacré un tour de table à cette question.

Nous étions habitués avec votre prédécesseur à un agenda international et diplomatique qu'il aimait ouvrir. Avez-vous pris contact avec le gouvernement fédéral sur cette question ? Etes-vous impliqué dans les différentes questions qui se posent par rapport à une délocalisation éventuelle qui serait une décision prise, selon M. Claes qui serait plutôt bien informé en ce qui concerne l'OTAN ? Plus importante encore peut-être, est la décision de construire un nouveau site pour l'OTAN. De toute façon, au-delà de la délocalisation, l'OTAN a pris la décision de construire un nouveau site.

Si je me greffe sur la question d'actualité précédente, en particulier sur celle de M. Grimberghs concernant les institutions européennes, on constate que, pour tous les sites internationaux, justement pour qu'ils ne soient pas sujets à être remis en question pour des raisons de politique étrangère, sur lesquelles je ne me prononce pas par ailleurs, – cf. 1966 la délocalisation qui a été décidée à partir de la France — le gouvernement fédéral, qui est le gouvernement-hôte, lance toute une série de négociations, de conventions, voire même, au niveau régional, si on parle en termes purement administratifs, Monsieur Draps, par exemple, de permis d'urbanisme afin d'asseoir le siège d'une institution sur un terrain bien déterminé pour que, justement, on ne puisse pas dire : Attention ! Si vous ne suivez pas la ligne diplomatique, on risque de délocaliser l'institution.

Sur la construction du nouveau site, qui est un fait et non une menace de délocalisation, avez-vous déjà pris des contacts, des conventions sont-elles en cours, le permis d'urbanisme est-il déjà introduit et discuté ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je m'efforcerai de répondre de manière complète. Si certains ont pu dire à certains moments que telle chose n'était pas un chapeau, ceci n'est pas une interpellation mais en constitue une. Néanmoins, pour répondre valablement à ces questions, il faut le faire de manière complète. Je prendrai donc, si vous le voulez bien, Madame la Présidente, un minimum de temps pour répondre.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, il semble exister au sein de cette Assemblée, un large consensus pour reconnaître l'importance de l'enjeu.

Le groupe Ecolo ne s'est pas exprimé, mais il a des choses à dire.

Mme la Présidente. — Vous auriez pu déposer une question d'actualité à heure et à temps, comme d'autres l'ont fait.

Nous devrons sans doute en arriver à la forme du mini-débat, faute de quoi ne ne respectons pas le règlement.

La parole est à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président.

De heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de Voorzitter, de jongste dagen wordt beweerd dat de Navo Brussel zou verlaten.

Il est vrai qu'un certain nombre de problèmes peuvent se poser, notamment sur le plan urbanistique. La question vient d'ailleurs d'être posée. Il convient d'être précis en cette matière car cela positionne déjà le dossier d'une certaine façon.

Inzake stedenbouw heeft de Brusselse hoofdstedelijke regering tot nu toe nog geen officiële aanvraag om stedenbouwkundige vergunning ontvangen. Ik kan alleen zeggen dat een eventuele aanvraag zal worden behandeld krachtens artikel 139 van de ordonnantie houdende de planning en de stedenbouw.

Je crois qu'il est important de le dire au départ : si l'on veut faire référence explicitement au pouvoir de la région et à son intervention, si dans d'autres dossiers, le pouvoir en matière d'urbanisme permet d'intervenir à l'initial du traitement d'un dossier, ce n'est pas le cas pour ce qui concerne cette question. Il me paraissait important de répondre de manière claire à la préoccupation.

Voorts herinner ik eraan dat er tussen België en de Navo geen overeenkomst bestaat inzake de vestiging van de zetel in Brussel. Sinds 12 mei 1967 is er wel een overeenkomst tussen België en de Navo betreffende de vestiging van de SHAPE in ons land.

Ik benadruk eveneens dat over elke hypothese betreffende een verhuis van de Navo-zetel uit Brussel een consensus moet worden bereikt tussen alle lidstaten, inclusief ons land.

Hier en nu heb ik alle vertrouwen in de initiatieven van de federale regering om het geschil, dat onze betrekkingen met de Verenigde Staten vertroebelt, uit de weg te ruimen.

Je crois que cela fait partie d'un comportement logique par rapport à la responsabilité politique, à un moment donné, dans une situation donnée, de la part d'un pouvoir par rapport à un autre pouvoir. Il y a un trouble, c'est clair. Ce trouble provient d'un certain nombre de décisions qui n'ont pas uniquement trait à l'attitude diplomatique d'un gouvernement et, permettez-moi de le dire, d'un ministre, mais aussi de décisions qui sont en réalité des votes parlementaires intervenus au niveau des chambres fédérales. Donc, l'approche même de ce dossier ne peut être neutralisée dans le simple dialogue entre le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le gouvernement fédéral démissionnaire. Il faut l'envisager en tenant compte du *corpus* législatif qui est le nôtre car chacun sait, étant donné les déclarations qui ont été faites par le secrétaire d'Etat américain, que la question n'et pas uniquement *a priori* liée à une décision de l'OTAN de quitter Bruxelles pour aller ailleurs, mais qu'il s'agit bien d'un problème dans les relations diplomatiques entre un certain nombre de pays européens et les Etats-Unis, vu les propos tenus par M. Rumsfeld, selon lesquels les Etats-Unis vont, d'une certaine façon, pénaliser la Belgique étant donné l'attitude diplomatique qu'elle a prise dans le cadre du conflit irakien.

Donc, de grâce, Chers Collègues, n'omettez pas de tenir compte de cet aspect de la question. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai cru utile de rappeler que la décision devait être commune et concernait également notre pays.

M. Christos Doulkeridis. — Monsieur Ducarme, je pense que ce que vous dites est extrêmement important et je voudrais vous faire une suggestion pour enrichir le débat. Pourquoi ne pas s'engager le cas échéant de céder l'OTAN en échange d'un transfert à Bruxelles du siège de l'ONU qui se trouve actuellement à New York. Ce serait une excellente occasion de concilier statut international de Bruxelles et éthique politique.

Mme la Présidente. — Vous n'avez pas la parole, Monsieur Doulkeridis. Vous n'avez pas déposé de question d'actualité. (*M. Doulkeridis tente de poursuivre.*)

Je vous rappelle à l'ordre, Monsieur Doulkeridis. En tant que chef de groupe, vous devez connaître le règlement. Ce règlement vaut pour tout le monde. Je vous le rappelle pour la deuxième fois. Si je dois encore le faire, cela figurera au procès verbal.

M. Christos Doulkeridis. — Je voulais être constructif, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. — Dans ce cas, il fallait poser une question d'acutalité. Nous sommes dans une institution sérieuse, qui a ses règles. Aussi longtemps qu'elles existent, elles seront respectées.

La parole est à M. Ducarme, Ministre-Président du gouvernement.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, dans la situation actuelle, c'est volontairement que je dis ici souhaiter que chacun considère, dans l'intérêt bien compris de notre pays et de Bruxelles en particulier, que les initiatives prises aujourd'hui doivent aller à leur terme pour pouvoir objectiver le problème, pour

voir ce qu'il en est. Je souhaite vraiment que les contacts en cours aboutissent à un accord qui nous permettrait de garder le siège de l'OTAN à Bruxelles. Par conséquent, pour l'instant, observons une attitude de réserve — en tout cas j'en fais une règle pour ce qui me concerne — afin que la situation de turbulence ne soit pas obérée davantage par un débat *intra* belge. Je ne veux nullement porter atteinte à la liberté d'expression de chacun mais dans le cadre de mes responsabilités, cette attitude s'impose.

Cela étant, la question ouvre un débat beaucoup plus large et plus fondamental. Quelle est aujourd'hui la capacité de la Belgique de maintenir à Bruxelles la présence d'institutions européennes et internationales dont le rayonnement profite à Bruxelles et à l'ensemble de notre pays ?

Mon prédécesseur a reçu bon nombre d'interlocuteurs étrangers pour faire valoir le rôle de Bruxelles comme capitale européenne internationale. Il est clair que ces contats doivent être poursuivis. A cela, j'ajouterai deux éléments, il faut que l'ensemble des autorités concernées par l'installation des institutions européennes et internationales à Bruxelles s'accordent sur la nécessité de répondre favorablement, en temps réel, à un dialogue permettant l'investissement sur le territoire des 19 communes afin qu'il n'y ait à aucun moment une détérioration de l'image d'accueil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Quand je siégeais au Parlement européen, j'ai vécu la saga de l'installation à Ixelles de nouveaux bâtiments du Parlement européen et je puis vous dire qu'il serait bon de reprendre les contacts. Mardi prochain, je rencontre en réunion de travail les membres du Bureau du Parlement européen à ce sujet. Je verrai d'ailleurs également, avant les vacances, le Commissaire européen, M. Kinnock, pour tout ce qui a trait à l'installation des services de la commission, en vue de l'élargissement. J'ai d'ailleurs déjà depuis hier repris divers contacts en ce qui concerne l'Ecole européenne. Il y a le ballet diplomatique, mais aussi les contacts en vue des décisions à prendre pour fixer les investissements. Je puis vous rassurer à cet égard, les contacts sont pris.

J'en viens au deuxième point.

Je vais proposer au gouvernement, dans le cadre de la transversalité des compétences, d'établir des communications particulières à cet égard, dès la rentrée.

Il y a actuellement un déficit d'attractivité de Bruxelles dans un cadre clairement fixé et de référence quant à notre volonté d'avoir des institutions européennes et internationales sur le territoire de Bruxelles.

M. Yaron Pesztat. — Monsieur Ducarme, êtes-vous au courant du fait que votre prédécesseur, M. de Donnea, a fait établir un plan répondant en tous points à vos exigences ?

Mme la Présidente. — Compte tenu de l'intérêt du débat, j'aimerais faire une proposition.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, étant donné la densité des questions posées, je tiens à mettre l'accent sur ce que nous allons faire. Nous déposerons effectivement ce document. Je signale à l'intervenant que ce n'est pas seulement un plan qu'il faut déposer, il faut mettre en œuvre une véritable stratégie en la matière. C'est à cela que nous allons essayer de nous employer.

M. Yaron Pesztat. — C'était précisément l'objet de toutes nos interpellations à votre prédécesseur.

Mme la Présidente. — Nous avions une commission mixte, M. Roelants du Vivier s'en souvient très bien. Nous sommes allés au Parlement européen, nous y étions très peu nombreux et, du côté des parlementaires européens, nous n'avons vu que des chaises vides. Le secrétaire d'un parlementaire a eu l'amabilité de nous accueillir. Voilà l'expérience que nous avons eue dans ce domaine.

Si, par le biais d'une stratégie, notre Parlement pouvait se saisir opportunément de cette question, nous pourrions tenir dans cette enceinte, le plus tôt possible, un vrai débat dans lequel tout le monde pourrait s'inscrire et qui dépasserait de loin le cadre d'une question d'actualité. Il s'agit non seulement du problème de l'OTAN, mais de toute la stratégie de notre ville, l'image de Bruxelles, c'est un problème global. Si le gouvernement marque son accord, je pense que le Parlement et toutes ses composantes seront preneurs. Je propose donc un débat plus approfondi que celui d'aujourd'hui au sein de notre Parlement.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, vous vous souvenez que notre Parlement à l'unanimité a voté une proposition de résolution répondant à ces questions. On ne va pas recommencer chaque fois que nous avons un nouveau Ministre-Président !

Mme la Présidente. — Je suppose que M. Ducarme a parfaitement connaissance de cette résolution.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Cette résolution est insuffisante.

Si on voulait discuter des excès de compétence universelle, il faudrait élargir le débat.

Mme la Présidente. — Nous ne discutons pas de la compétence universelle, nous ne sommes pas à l'ONU. A l'ONU, le temps de parole est mieux réglementé, comme au Parlement européen d'ailleurs.

M. Walter Vandenbossche. — Parlons de Mme Durant et des vols de nuit ! Heeft ze de internationale uitstraling van ons gewest gediend, Mijnheer Doulkeridis ? (*Interruption de M. Christos Doulkeridis.*)

Mme la Présidente. — Monsieur Doulkeridis, si vous continuez à interrompre, je ferai noter au procès-verbal que je vous ai rappelé à l'ordre plusieurs fois.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, il s'agit d'un fait personnel !

Mme la Présidente. — Non, Monsieur Doulkeridis, c'est un fait personnel par rapport à quelqu'un de votre parti et non par rapport à vous. Vous n'avez donc pas droit à la parole.

La parole est à Mme Marion Lemesre.

Mme Marion Lemesre. — Je désire développer une courte réplique afin de saisir la main tendue, Madame la Présidente, pour un débat plus large, que notre Ministre-Président a déjà entamé. Il a bien précisé qu'il ne s'agissait ni de contacts gouvernementaux puisqu'il s'agit d'une initiative parlementaire, dans le cadre de la loi de compétence universelle, ni de contacts bilatéraux entre la Belgique et les Etats-Unis ou la Belgique et l'OTAN, mais dans un contexte européen de pays qui ont développé une stratégie internationale commune. Bien entendu, ce débat a été élargi et nous entendons le mener pour défendre aussi des principes et non pas uniquement des circonstances.

La préoccupation des circonstances est cependant celle de l'emploi et des enjeux pour Bruxelles. De ce débat-là, nous sommes donc preneurs en commission, de manière beaucoup plus sereine peut-être que maintenant lors des questions d'actualité, d'un débat plus large sur le déficit d'attractivité de Bruxelles en termes d'image et de cohérence de cette dernière pour toutes les organisations internationales.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Walter Vandenbossche.

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de Minister-President, uw antwoord stelt mij in genendele gerust : u bevestigt immers dat de huidige situatie niet alleen het gevolg is van de genocidewet, maar ook van het beleid dat minister Michel de voorbije jaren heeft gevoerd.

Uiteraard mag men politieke standpunten innemen. Dat neemt niet weg dat men steeds de belangen van een wereldstad als Brussel voor ogen moet houden wanneer men zijn standpunten vertaalt voor zijn partnerlanden.

In tegenstelling tot u heb ik geenszins nog vertrouwen in minister Michel, aangezien hij precies ten grondslag ligt aan het nefaste beleid.

Ik vind het een wijze suggestie om in het Parlement een breed debat te voeren over onze relatie met andere landen. Even essentieel vind ik dat u de federale onderhandelaars een signaal geeft om de internationale rol van Brussel, die goed is voor honderdduizenden jobs, te vrijwaren, om een halt toe te roepen aan het onderbuikliberalisme van minister Michel en om Brussel opnieuw als wereldstad op de voorgrond te plaatsen.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Julie de Groote.

Mme Julie de Groote. — Le point que nous évoquons ici, Monsieur le Ministre-Président, concerne la concrétisation de vos intentions. Nous avons des plans, nous avons adopté des résolutions et nous sommes habitués à ce genre de grandes résolutions et déclarations de votre prédécesseur. Quand vous parlez par exemple de l'article 139 de l'ordonnance, qui concerne donc le fait d'introduire un permis d'urbanisme en vertu de l'intérêt général, il faut évidemment se lancer dans une négociation par rapport à la construction du nouveau site ! Et je ne parle pas d'un site qui serait sous la menace d'une délocalisation ! On parle ici d'une demande qui sera introduite en vertu de l'article 139 de l'ordonnance parce qu'il y a l'intérêt public, etc. Dites-nous : « J'ai des réunions, j'ai un engagement ferme de la part de l'OTAN pour s'installer à cet endroit par le biais de conventions. ».

L'exemple ixellois à propos du Parlement européen est particulièrement bon car il s'agit d'éviter que l'on puisse remettre en question la localisation d'une institution internationale à travers une politique étrangère. Que ce soit au niveau européen ou de manière plus large, on ne remet pas en cause la localisation d'une institution internationale sur notre territoire parce qu'elle ne serait pas conforme à une politique étrangère que je ne cautionne pas par ailleurs.

Mme la Présidente. — Exceptionnellement, avant de reprendre un très grand débat en commission, la parole est à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur Vandenbossche, je présume que vous ne doutez pas du fait qu'étant donné l'importance de ce dossier, il n'est nul besoin d'un signal du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale ou de l'ensemble du Parlement, à l'égard des autorités fédérales, pour leur faire comprendre que c'est important.

Chacun sait, quel que soit le niveau de responsabilités dans notre pays, que ce dossier doit être traité comme il convient. N'ayez aucune inquiétude à ce sujet. Nous en parlons avec la gravité utile et nécessaire.

Deuxièmement, Madame de Groote, ma naïveté a des limites. Lorsque le secrétaire d'Etat américain prend la position qu'il prend face à la communauté internationale, sans même envisager une négociation préalable avec M. Robertson et sans en informer les autorités belges, vous comprendrez qu'il n'en informe pas nécessairement en temps utile le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale !

Il est très clair que nous intervenons dans le dossier en fonction de ce que nous sommes. Effectivement, si j'étais le représentant de l'Union européenne à l'ONU et que vous me posiez la question, en tant que parlementaire à l'ONU, je vous répondrais. Mais vous n'y êtes pas et je n'y suis pas non plus. N'essayons donc pas d'avoir un dialogue en fonction de ce que nous ne sommes pas.

Mme Julie de Groote. — C'est vous qui avez parlé de l'article 139.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Si l'article 139 auquel j'ai fait référence peut, après analyse, s'avérer un levier utile pour que je puisse prendre contact avec la Maison Blanche, je le ferai. Mais j'en doute, Madame de Groote.

Moi, je sais où je suis, je sais qui je suis, et je ne me soucie pas de ne pas être celui que je ne suis pas !

Enfin, je reçois la semaine prochaine les architectes qui ont préparé l'ensemble du dossier relatif au bâtiment qui pourrait s'installer à Evere. Je verrai à ce qu'il en est avec eux. Sur la base de ce premier contact, je veillerai à associer l'ensemble des fonctionnaires de la région ainsi que les autorités communales concernées afin d'éviter des difficultés, des appréhensions négatives de la part des autorités de l'OTAN, telles que celles rencontrées par les autorités européennes pour traiter le dossier du Parlement européen dans la commune d'Ixelles.

Mme la Présidente. — C'est vrai que ce sujet méritait un long débat, mais si nous voulons des débats plus approfondis, cela peut se faire sous d'autres formes que celle d'une question d'actualité.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHEL MOOCK A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'AVENIR PROFESSIONNEL DES STEWARDS DE LA STIB »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL MOOCK AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE TOEKOMST VAN DE STEWARDS VAN DE MIVB »

Mme la Présidente. — Monsieur Michel Moock à la parole pour poser sa question.

M. Michel Moock. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, le 12 juin dernier, les stewards de la STIB se sont mis en grève. Le lendemain, la télévision et la presse écrite faisaient état de l'indignation de ces derniers quant à leur avenir professionnel.

En effet, ces stewards sont engagés pour une période de deux ans au cours de laquelle ils reçoivent une formation assurée par la STIB. Au terme de ces deux années, rien ne leur assure une suite de leur carrière professionnelle.

Ils passent également pendant cette période des examens et des tests au sein de la société. Cela s'est passé également cette année et 29 personnes semblent avoir été recalées.

Je voudrais savoir sur quelle base ces 29 stewards ont été recalés. D'après la STIB, il semblerait qu'ils n'aient pas satisfait aux examens ou aux tests, mais certains de ceux qui n'ont pas réussi prétendent le contraire et disent qu'il s'agirait d'une question de « profil ».

Pouvez-vous nous dire en quoi consistent ces examens et tests ? Y a-t-il aussi un examen linguistique à ce niveau et qu'entend-on par « profil » ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daniel Ducarme, Minisitre-Président, qui répondra en lieu et place du ministre Chabert.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, M. le ministre Chabert m'a demandé de bien vouloir vous répondre.

Il s'agit, en ce qui concerne les stewards, d'un projet pour la réinsertion de chômeurs de longue durée. Nous sommes en présence d'un statut basé sur différents plans sociaux de remise au travail, qui revêtent tous un caractère temporaire. L'objectif de ce statut consiste en effet à réinsérer ces personnes dans le circuit de travail normal. On me dit que la STIB a toujours appliqué cette philosophie jusqu'à présent et que, compte tenu de leur statut temporaire, les stewards sont systématiquement encouragés à participer aux épreuves de sélection pour toutes sortes de postes vacants au sein de la société. On ne peut donc oublier que les statuts dont relèvent ces stewards sont destinés à servir de tremplin pour un emploi régulier et un emploi auprès de la STIB qui procède à quelque 40 engagements chaque mois. Cela fait donc partie des possibilités. Tout steward peut évidemment poser sa candidature et participer aux examens pour un emploi d'exploitation comme chauffeur ou dans un autre service, par exemple, accompagnateur au sein de la cellule pour le contrôle des titres de transport.

Il faut signaler que 35 stewards ont jusqu'à présent eu recours à cette opportunité. Il est clair qu'ils peuvent alors compter sur l'écolage indispensable. Ces examens sont adaptés aux besoins de la fonction à remplir et, de toute évidence, ils sont les mêmes pour tout le monde.

Pour la plupart de ces fonctions, les examens ne comportent pas de tests linguistiques et tout le monde sait que l'on ne peut devenir effectif à la STIB que si l'on a réussi l'examen de la deuxième langue auprès du Selor.

J'en déduis donc, suite à la réponse préparée par M. Chabert, que le profil correspond au type d'emploi qui est effectivement brigué par le steward. Il n'y a pas de profil-type qui transfère le profil steward dans un profil équivalent-steward dans le cadre de la STIB.

L'examen doit être présenté suivant le profil de la fonction visée et ne doit pas être en phase avec le profil qu'était celui du steward au moment où il a été engagé comme tel.

M. Michel Moock. — Je remercie le Ministre-Président pour sa réponse.

J'ai bien compris ce que vous définissez comme profil et j'en tiens compte. Je voudrais simplement signaler, quoique ceci soit en dehors de la question, qu'il semblerait que pour la suite, la STIB ait des problèmes pour éventuellement remplacer, dans le futur, ces stewards car la STIB a reçu des subsides, mais elle n'est pas certaine d'en recevoir à l'avenir.

J'espère donc que l'on pourra trouver une solution.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME ANNE-FRANCOISE THEUNISSEN A M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, ET A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « L'APPLICATION DE L'ACCORD DU SECTEUR DU NON-MARCHAND »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ANNE-FRANCOISE THEUNISSEN AAN DE HEER DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, EN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE TOEPASSING VAN HET AKKOORD VAN DE NON-PROFITSECTOR »

Mme la Présidente. — Madame Anne-Françoise Theunissen à la parole pour poser sa question.

Mme Anne-Françoise Theunissen. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, le vendredi 13 juin, et j'ignore si cela leur portera chance, des travailleurs manifestaient en front commun syndical, revendiquant l'application des accords du non-marchand, qui semble actuellement en difficulté d'application en Région bruxelloise.

Pour mémoire, ces accords du non-marchand comportent plusieurs éléments, à commencer par l'amélioration du salaire, par la barémisation et, donc, le changement de Commission paritaire : le passage de la 302 à la 301.

Citons ensuite la formation des travailleurs du secteur et la réduction du temps de travail, même si, dans un premier temps, elle ne s'adresse qu'aux travailleurs plus âgés.

Ces éléments s'appliquent donc à l'ensemble des travailleurs du non-marchand en Région bruxelloise et en Communauté française, tous les ministres concernés ayant d'ailleurs signé l'accord.

Si la presse relatait davantage les revendications des travailleurs faisant partie des politiques de résorption du chômage, il semblerait en tout cas qu'un blocage soit survenu dans l'application de l'ensemble de l'accord du non-marchand.

L'application de la modification de la barémisation prévoyait un accord en cinq phases; aujourd'hui, la Région bruxelloise est apparemment bloquée à la deuxième phase.

Je souhaiterais savoir, tout d'abord, ce qui a été fait jusqu'à présent en matière de formation et, ensuite, quels sont les accords conclus quant à la réduction du temps de travail et dans quel secteur.

Je voudrais par ailleurs connaître l'agenda de l'application du non-marchand sur la barémisation, sachant que les accords sont signés depuis bientôt deux ans et demi.

Pour appliquer ces accords, nous étions tenus de mettre au point un cadastre. Où en sommes-nous à cet égard ? Quels sont les secteurs pour lesquels le cadastre n'est pas terminé ?

Reste un problème majeur en ce qui concerne tous les travailleurs engagés dans les secteurs de la compétence de la Communauté française.

Jusqu'à présent, la Région bruxelloise et la Communauté française se sont livrées à un jeu de ping-pong, se rejettant la responsabilité de l'application des accords du non-marchand. Je souhaiterais connaître l'agenda des négociations en vue de stopper ce ping-pong, quant aux responsabilités entre la Communauté française et la région.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, M. le Ministre-Président complètera ma réponse en fonction des contacts récents qu'il a eus. Je parlerai pour ma part des programmes de remise au travail des chômeurs, en ce qui concerne les ACS, TCT et FBIE.

J'ai dit clairement lors de la conclusion de l'accord du non-marchand que ma volonté était de simplifier, d'harmoniser les programmes d'emploi en privilégiant le statut ACS, reconnu comme le plus avantageux, tant pour le travailleur que pour l'employeur.

Tous les anciens emplois FBIE et les derniers TCT sont aujourd'hui transformés en ACS.

En ce qui concerne les ex-FBIE, mis à la disposition des deux Communautés, j'ai été attentif à maintenir le montant de la prime, qui équivalait à 610 mille francs belges, en prévoyant son indexation automatique, mais surtout en laissant le bénéfice intégral des exonérations ONSS aux employeurs. Cette importante réduction des charges patronales peut ainsi être affectée à la revalorisation des emplois.

Dans la nouvelle réglementation ACS, adoptée en novembre 2002, j'ai également été attentif à ce que toutes les dispositions relatives au régime de travail qui sont prises par convention collective de travail en application des accords du non-marchand, soient appliquées également aux emplois ACS, sans modification de l'intervention financière de l'ORBEm. Comme vous l'avez signalé, il s'agit essentiellement de mesures en matière de réduction de temps de travail conventionnel.

Par contre, j'ai tenu à ce que le mode de calcul de la prime octroyée à l'employeur soit le même pour tous les employeurs, quel que soit leur secteur d'activité, qu'ils relèvent ou non des accords du non-marchand. Comme par le passé, la prime est calculée sur la base des barèmes de la fonction publique, en valorisant l'ancienneté acquise par les travailleurs dans les programmes d'emploi de la région. A ce niveau, tous les employeurs sont sur un pied d'égalité. Par ailleurs, ceux-ci sont dans l'obligation légale d'assurer la différence salariale. Le cas échéant, il leur revient de se concerter avec le minis-

tre compétent sectoriellement. J'ai déjà répondu en ce qui concerne les compétences qui sont miennes en matière d'insertion socio-professionnelle. Les dispositions ont été prises sur les budgets de l'insertion socio-professionnelle, afin que tous les emplois, en ce compris les ACS, soient financés dans le respect des conventions collectives de travail.

En ce qui concerne le cadastre des emplois ACS affectés aux autres secteurs, les ministres sectoriels qui en ont fait la demande à l'ORBEm, ont reçu l'information nécessaire.

Je souligne que depuis le début, je n'ai jamais changé d'attitude par rapport à ce qui avait été annoncé. Cela a été répété à la délégation syndicale que j'ai rencontrée le 13 juin. Je rappelle également que lors de l'élaboration du budget et des circulaires qui en découlent, en novembre dernier, à l'occasion de l'adoption du nouvel arrêté ACS, le gouvernement a reprécisé que l'intervention de l'ORBEm ne pouvait en aucun cas dépasser les barèmes de la fonction publique.

En ce qui concerne la concertation, dans la même logique, mon cabinet est invité à participer à titre d'observateur à une prochaine réunion au cabinet du ministre Demotte, en présence des partenaires sociaux. Donc, Madame, quand vous parlez de jeux de ping-pong avec les ministres de la Communauté française, je ne suis pas d'accord : chacun assume ses responsabilités, en ce compris l'ORBEm qui traite de façon égale tous les employeurs qui disposent d'ACS.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, j'interviens dans ce dossier compte tenu de l'accord passé le 23 juin 2000 et de l'avenant du 19 juillet 2001. Cet accord touche le Collège de la Commission communautaire française et le Collège de la Commission communautaire flamande et, le document ayant été signé par les représentants des pouvoirs organisateurs et les travailleurs, il revient au Ministre-Président d'être le garant du bon suivi de l'accord.

C'est la raison pour laquelle je me suis saisi de ce dossier. Au-delà du dossier, qui a été parfaitement traité par le ministre de l'Emploi, un problème de fond subsiste. Certaines personnes ont fourni des prestations dans le cadre de certains types de contrat en estimant que leur statut pouvait être pleinement assimilé à celui des ACS agréés. Aujourd'hui, ces personnes comprennent difficilement que l'on ne tienne pas compte de leur situation particulière. Je ne pense pas que l'on puisse les laisser sans réponse dans la mesure où, comme l'a dit le ministre Tomas, il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'une partie de ping-pong, le dossier est traité. Le problème que ces personnes rencontrent. C'est d'être, dans une certaine mesure, hors jeu par rapport au système. La question est de savoir si elle sont réellement hors jeu. Je suis bien d'accord avec vous, on ne peut le déterminer clairement qu'à partir du moment où l'on dispose d'un cadastre complet des emplois des agents contractuels subventionnés. Et dans ce cas, il convient de comparer ce qui est communiqué avec les emplois couverts par ce que l'on appelle le cadre agréé. Sur cette base, il devient possible de déterminer combien d'emplois sont concernés et ce que, éventuellement, cela coûterait de les assimiler dans le cadre agréé. Munie de ces renseignements, l'autorité publique, qu'il s'agisse de la Communauté française, de la Communauté flamande ou de la Région bruxelloise, doit envisager les mesures à prendre par rapport à ces emplois.

C'est la raison pour laquelle, tenu d'être garant face à cet accord, je compte porter le point à l'ordre du jour de la réunion du gouvernement afin que nous disposions du cadastre complet et que, sur cette base, nous déterminons la façon de s'occuper effectivement de ces ACS et d'en prendre la charge éventuelle, en déterminant qui la prend et comment.

Mme Anne-Françoise Theunissen. — Madame la Présidente, je remercie les ministres pour leurs réponses.

Monsieur Tomas, j'entends bien la réaffirmation de votre position et des propos que vous avez tenus antérieurement.

Aujourd'hui il y a uniformisation dans les PRC. Cependant, deux questions subsistent en la matière.

En ce qui concerne les ACS, vous dites constamment que la modification de la barémisation a lieu en prenant comme référence les barèmes de la fonction publique. Je ne pense pas que ce soit le cas à la Région wallonne. Voilà un exemple de distance dans l'application des accords du non-marchand à l'intérieur des entités fédérées francophones. Telle est la difficulté actuelle. De plus, une des revendications des travailleurs du secteur, est de prendre le barème de la commission paritaire et pas celui de la région.

Par ailleurs, l'information dont je dispose précise que vous avez dégagé de votre enveloppe budgétaire des montants qui permettent d'assurer la modification de la barémisation et de passer aux phases suivantes de l'application. Il semble que cela n'ait pas été fait dans les autres secteurs.

Cette question me semble importante et je me tourne vers vous, Monsieur le Ministre-Président, car cette question est de votre ressort, en tant que garant de l'application, non pour des personnes qui sont hors jeu, comme vous le soulignez, mais pour celles qui sont concernées dans le texte de l'accord. Nous sommes tenus de respecter nos engagements tels que tous les ministres concernés l'ont accepté.

En ce qui concerne la balle de ping pong, cela ne se passe pas à l'intérieur de la Région bruxelloise. C'est entre la Communauté française et la Région bruxelloise. Des travailleurs se trouvent ainsi coincés entre deux entités fédérées qui ne se sont pas mises d'accord. Quels qu'en soient les termes, il faut absolument se mettre d'accord sur ce qu'il convient de faire en la matière.

Le cadastre n'est qu'un élément supplémentaire pour faciliter l'application. Il n'est pas indispensable pour entamer l'application. Certes, on aurait dû l'avoir avant, mais on ne l'a pas.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, je voudrais préciser une fois

pour toutes à Mme Theunissen que les politiques de résorption du chômage, notamment les ACS, ce sont des politiques qui concernent le « chômage » et pas des politiques de soutien structurel à un certain nombre de secteurs. Par conséquent, lorsqu'une ASBL demande à bénéficier d'un ACS, elle reçoit, dans des conditions qui sont bien connues, une aide à la rémunération de cet ACS et non son traitement complet. Chacun doit prendre ses responsabilités.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN A M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'INQUIETUDE MANIFESTEE PAR DES PRESIDENTS DE CPAS PAR RAPPORT AUX REPERCUSSIONS DES PLANS D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUX SUR LES MISSIONS SOCIALES DES CPAS »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW DOMINIQUE BRAECKMAN AAN DE HEER DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE BEZORGDHEID VAN DE OCMW-VOORZITTERS OVER DE GEVOLGEN VAN DE GEMEENTELIJKE SANERINGSPLANNEN OP DE SOCIALE OPDRACHTEN VAN DE OCMW'S »

Mme la Présidente. — Madame Dominique Braeckman à la parole pour poser sa question.

Mme Dominique Braeckman. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, il y a quelques jours, plusieurs présidents de CPAS ont alerté la presse et lancé un cri d'alarme pour faire part de leurs inquiétudes, de voir leurs missions sociales réduites à des missions strictement légales, dans le cadre de l'assainissement des finances communales.

Pour bien comprendre cela, il faut se reporter à la circulaire de M. de Donnea de fin 2002 sur « l'élaboration des budgets communaux 2003 », qui limitait l'action des CPAS à des missions à caractère strictement légal.

Elle prévoyait par ailleurs un empêchement d'augmenter la masse salariale de plus de 1,5 %, aussi pour les fonctionnaires des CPAS, dans les communes en équilibre budgétaire, augmentation limitée à 0 % dans les communes qui ne le sont pas. Malgré tout, ces communes ont obtenu le feu vert pour augmenter le salaire des fonctionnaires communaux et des CPAS de l'ordre de 2 %.

Par ailleurs, la circulaire s'étendait à la limitation des missions à caractère strictement légal, ce qui a fait l'objet d'un grand débat au sein de notre Assemblée et, ce qui pose également la question de savoir si on va les laisser continuer a être le pouvoir organisateur de maisons de repos. Elles sont 25 à dépendre des CPAS en Région bruxelloise, qui connaissent par ailleurs d'énormes difficultés pour se conformer aux normes.

Il y a aussi les missions liées au Fonds de pensions alimentaires, qui n'est pas encore mis en place, mais dont les missions doivent être remplies par les CPAS. Bref, 2 exemples au milieu de contraintes pour lesquelles certains CPAS ne se sentent pas sufissamment soutenus financièrement.

Autre problème : la loi Vande Lanotte sur le revenu d'intégration prévoit 250 EUR par dossier, mais ces sommes doivent être consacrées à l'engagement de personnel. Il faut donc veiller à ce que cet engagement de personnel supplémentaire ne soit pas compté dans un éventuel dépassement de la norme, comme cela a été tenté pour certaines communes de la Région bruxelloise.

Pour résumer, des CPAS ont obtenu davantage d'argent, tant de la région que du fédéral. Néanmoins, les problèmes de pauvreté, les problèmes sociaux vont croissant. Ils sont énormes. Les assistants sociaux sont débordés. On connaît la situation des communes : certaines sont exsangues.

Monsieur le Ministre-Président, comment vous situez-vous par rapport à cet appel de quelques présidents de CPAS ? Comment vous situez-vous par rapport à la circulaire de M. de Donnea ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, Madame Braeckman, je vous répondrai en trois points.

Primo, par rapport au « cri d'alarme », je demande surtout aux présidents de CPAS de veiller à préparer avec rigueur la présentation de leur budget et d'annoter éventuellement leurs propositions de toutes considérations utiles sur le plan social. Mais il ne faut pas généraliser certaines situations de CPAS qui peuvent demander de l'argent, soi-disant pour couvrir des besoins sociaux, alors qu'il peut s'agir éventuellement de compenser des périodes de gestion pour le moins douteuses.

J'entends donc le cri, mais je demande à chacun de travailler dans la rigueur.

Secundo, je trouve que la circulaire est bonne parce qu'elle oblige à garder un cadre. J'attends donc des CPAS qu'ils fassent des propositions dans ce cadre.

Tertio, en ce qui concerne le dispositif Vande Lanotte, il va de soi qu'il n'entre nullement dans mes intentions d'utiliser à d'autres fins ce montant de 250 EUR, par dossier ouvert qui doit correspondre à l'engagement de personnel supplémentaire.

Je suis très attentif à ce qui provient des CPAS, mais j'insiste pour qu'ils aient une attitude rigoureuse, des contacts avec les services du ministère de la Région bruxelloise, avec mon cabinet et avec moi-même. Il n'est pas nécessaire de tenir des conférences de presse pour que je sois attentif à ce qu'ils veulent.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Dominique Braeckman pour une réplique.

Mme Dominique Braeckman. — J'aurais encore bien des questions complémentaires à poser mais en dehors du cadre des questions d'actualité.

Mme la Présidente. — Je pense que tout le monde est conscient de la situation des communes et de certains CPAS.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. YARON PESZTAT A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, CONCERNANT « LES TRAVAUX EN COURS DE REALISATION A LA MAISON DE L'ARCHITECTE P. DELUNE A IXELLES »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER YARON PESZTAT AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE WERKEN AAN HET HUIS VAN ARCHITECT P. DELUNE IN ELSENE »

Mme la Présidente. — Monsieur Yaron Pesztat à la parole pour poser sa question.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, une fois n'est pas coutume. Je vous interpelle, entre guillemets, pour vous féliciter. *(Exclamations.)*

Mme la Présidente. — Tout arrive !

M. Yaron Pesztat. — Je félicite la Région bruxelloise et votre administration, Monsieur le Secrétaire d'Etat, d'avoir fait aboutir un dossier assez étonnant, celui de la maison de l'architecte Delune située rue Van Elewijck. Il s'agit d'une fort jolie maison qui n'est pas légalement protégée, elle n'est pas classée, même pas les façades. Il y a quelque temps, cette maison a été sauvagement défigurée, son propriétaire ayant ôté la totalité des châssis et des ferronneries pour les remplacer par des châssis en PVC. Comme vous pouvez l'imaginer, le résultat a été fort peu esthétique et votre administration a dressé un procès-verbal d'infraction. Il s'en est suivi une demande de permis en bonne et due forme, débouchant sur un avis négatif de la commission de concertation, qui a imposé la remise en pristin état, ce qui était déjà relativement étonnant. Ce qui l'est plus encore, c'est que, ces jours-ci, c'est-à-dire avant-hier, hier et aujourd'hui, les travaux ont commencé et la totalité des châssis ainsi que la porte du rez-de-chaussée ont été remis en place. Pour partie, il s'agit de châssis d'origine, pour partie ils ont été refaits parce qu'ils n'étaient pas en assez bon état pour être réutilisés. Il faut encore replacer les ferronneries.

C'est une très bonne nouvelle pour le patrimoine de la Région bruxelloise. A ma connaissance, c'est un dossier exemplaire, non pas que l'on impose la remise en pristin état mais qu'on le fasse effectivement.

Bien évidemment, cela coûte fort cher, ce qui amène ma première question.

Je crois savoir que la Région bruxelloise a participé au financement de cette rénovation. A concurrence de quel pourcentage ? A combien s'élève le montant total des travaux ?

Deuxième question. Dans les grandes lignes, quel est le processus qui a permis d'aboutir à la remise en état effective; parce que c'est ce qui est le plus difficile ?

Troisième question, qui est en même temps une suggestion : ne pensez-vous pas que ce dossier, à maints égards exemplaire, devrait recevoir une très grande publicité; que l'on en fasse un exemple et que cela serve de leçon, entre guillemets, aux propriétaires peu scrupuleux, qui ne s'intéressent pas au patrimoine, ou qui sont de mauvaise volonté et à qui il faudrait adresser le message suivant : « Attention, si vous faites cela, nous irons jusqu'au bout ! ».

De fait, rue Van Elewijck, nous sommes allés jusqu'au bout et cela a coûté fort cher, même si la région est intervenue. Au total, le propriétaire a dépensé beaucoup d'argent car il a dû jeter les châssis en PVC qu'il avait payés et, en plus, cela lui a coûté une somme dont vous allez nous donner les détails.

Je pense que le caractère exemplaire de ce cas mériterait une campagne d'information et de sensibilisation.

J'ajouterai simplement qu'entre le moment où le constat d'infraction a été dressé et aujourd'hui, se sont écoulés de nombreux mois, près de deux ans.

Dans cet intervalle de temps, et dans la même rue, d'autres propriétaires ont déjà changé leurs châssis en bois pour des châssis en PVC. Le message ne semble pas être passé, donc il faut mener une action de sensibilisation.

Cela me paraît être un exemple particulièrement intéressant à utiliser.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Madame la Présidente, je dirai à M. Pesztat que ce n'est pas la première fois que nous allons jusqu'au bout d'une procédure. Nous venons de le faire dans un autre cas d'infraction, avenue de Tervueren, cas dont la presse spécialisée s'est fait l'écho ces derniers temps. Très prochainement, il y aura encore des cas à Bruxelles où nous passerons à des mesures d'office pour faire cesser les infractions en matière d'urbanisme.

Comme vous l'avez rappelé, le bâtiment dont nous parlons n'est pas protégé, donc pas classé.

En juillet 2001, je vous ai écrit que la restitution des châssis de la maison Delune était pour moi une priorité.

C'est aujourd'hui chose quasiment faite, puisque le chantier est en cours. C'est là le fruit d'un travail au quotidien de la cellule de veille du patrimoine qui, par un mélange de contraintes et de séduction auprès du propriétaire, est parvenue au résultat que vous commencez à constater sur le terrain. Avant cela, une convention avait été signée le 17 octobre 2002 entre mes services et le propriétaire. D'après cette convention, le propriétaire devait enlever les nouveaux châssis qu'il avait fait placer, qu'il avait évidemment payés et qui ne lui seront pas remboursés, ce qui serait un comble.

Le propriétaire a donc perdu cet investissement. Pour les travaux de remise en état, nous avons convenu, compte tenu de la spécificité de ces châssis, d'intervenir pour moitié, c'est-à-dire pour un montant forfaitaire de 12.500 EUR. Une fois notre intervention ainsi fixée, et ce à titre évidemment exceptionnel, nous avons dû faire face à la difficulté d'attribuer le marché à un artisan qui pouvait non seulement réparer ce qui avait été sauvé, mais aussi reconstituer sans modèle ni plan, les parties qui avaient disparu. Nous avons eu certaines difficultés à trouver un tel artisan, d'autant que le travail devait être réalisé dans un délai raisonnable.

(*M. Alain Daems, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.*)

(*De heer Alain Daems, Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Madga De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.*)

Aujourd'hui, le sacrilège commis rue Van Elewijck prend fin.

Je prends acte du fait que d'autres propriétaires continuent à modifier les châssis dans un tel bâti sans tenir compte des règles en l'espèce. Dans le cadre du permis unique, le gouvernement vient d'arrêter une nouvelle liste de travaux de minime importance et il est très clairement précisé que la modification des châssis nécessite en toute hypothèse un permis d'urbanisme. J'entends bien faire respecter la réglementation en la matière et j'assurerai la publicité nécessaire non seulement à cette opération, mais également à notre nouvel arrêté. Je vous remercie d'y avoir contribué aujourd'hui par votre question.

M. le Président. — La parole est à M. Yaron Pesztat pour une réplique.

M. Yaron Pesztat. — Je me pose la question de savoir s'il est opportun d'envisager l'ouverture d'une procédure de classement. L'intérieur de la maison, est très intéressant, mais il a également été saccagé. J'ignore à quel point.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Je vous réponds affirmativement. Je mène une politique de classement sur une base chronologique et nous allons bientôt arriver à cette époque.

M. Yaron Pesztat. — En conclusion, il faut rendre hommage aux habitants du quartier.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Oui, aux voisins, en particulier.

M. Yaron Pesztat. — Aux voisins en particulier, qui ont fait arrêter le chantier, qui ont retrouvé les châssis d'origine et qui les ont stockés pour les remettre ensuite à l'Administration.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Ils ont d'ailleurs été indemnisés pour cela.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHEL LEMAIRE A M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA DECLARATION DU M INISTRE-PRESIDENT SUR LA RECONNAISSANCE DU CONCEPT DE COMMERCE NOTAMMENT EN MATIERE D'EXPANSION ECONOMIQUE »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL LEMAIRE AAN DE HEER DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE VERKLARING VAN DE MINISTER-PRESIDENT OVER DE ERKENNING VAN HET CONCEPT VAN HANDEL, INZONDERHEID OP HET VLAK VAN ECONOMISCHE EXPANSIE »

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Ministre-Président, il me revient que vous avez participé, il y a quelques jours, à une manifestation : « Vitrines de Bruxelles » où des débats ont été consacrés à la problématique du petit commerce. Vous avez insisté à plusieurs reprises sur l'importance du petit commerce et sur la confusion qui peut résulter du fait que l'on englobe dans un même concept le commerce individuel et les très petites entreprises. Vous avez déclaré que cette confusion n'était pas le monopole de Bruxelles et que l'on pouvait l'observer en d'autres endroits et même au niveau européen, et que vous considériez qu'en matière d'expansion économique, il convenait d'accorder une place importante au petit commerce.

Or, il me revient — je n'en ai pas la preuve, d'où la formulation prudente de ma question — que dans le projet de loi d'expansion économique du gouvernement, on envisagerait de supprimer des références légales au soutien de ce petit commerce.

Je voudrais savoir ce qu'il en est. Est-ce vrai ? Dans l'affirmative, ne conviendrait-il pas de prendre une initiative pour faire en sorte que cette notion d'aide et de soutien au petit commerce soit également reprise dans ce type de législation, qui devrait éventuellement être amendée ?

M. le Président. — La parole est à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, j'ai effectivement participé à la première rencontre qui a eu lieu à La Hulpe organisée par les Vitrines de Bruxelles; Y participaient des représentants du commerce des grandes métropoles européennes.

M. Van Cauwenberghe, ministre-président de la Région wallonne, était lui aussi présent. Je me suis réjoui de la création des Vitrines d'Europe et du fait que cette association avait décidé d'installer son siège à Bruxelles. C'est un point important. En présence de plusieurs fonctionnaires européens, j'ai indiqué que le concept de commerce n'apparaissait pas dans l'ensemble des règles relatives à l'entreprise, contrairement au concept d'entreprise, de PME, de PMI ou de toutes petites entreprises. J'estime qu'il serait judicieux de l'ajouter et de le valoriser à tout niveaux.

Il est exact que j'ai déclaré que tout ce qui pouvait être activé devait l'être, notamment à travers l'expansion économique.

L'expansion économique wallonne a retenu un certain nombre de points relatifs au commerce.

En ce qui concerne Bruxelles, le gouvernement a envoyé le texte tel qu'actuellement libellé au Conseil d'Etat. Il y aura une troisième lecture.

(*Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.*)

(*Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.*)

A cette occasion, nous verrons si le gouvernement peut prendre en considération la situation spécifique du commerce, ce que je souhaite. Je dis bien le commerce et pas « le petit commerce », expression que je n'aime pas.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, M. Ducarme et moi nous comprenons parfaitement sur ce point.

Monsieur le Ministre-Président, dois-je comprendre que des ajouts seraient apportés au texte quand le Conseil d'Etat aura rendu son avis s'il devait s'avérer qu'il y a eu certaines omissions dans le cadre des propositions concernant les législations sur l'expansion économique ?

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Les dispositions les plus utiles seront prises par le gouvernement lors de la troisième lecture.

M. Michel Lemaire. — Au cas où il n'y en aurait pas suffisamment ? Au cas où il n'y en aurait plus ?

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Les voies du gouvernement sont impénétrables.

M. Michel Lemaire. — Je suis plutôt d'avis qu'il s'agit d'une tentative de rendre au contraire les voies du gouvernement pénétrables. Je ferai donc une nouvelle fois œuvre constructive puisque nous redoutons que l'approche que vous avez évoquée ne soit pas reprise.

M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ne soyez pas pessimiste.

M. Michel Lemaire. — Vous nous tiendrez au courant.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN DAEMS A M. ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA DECLARATION DU SECRETAIRE D'ETAT SUR LE FINANCEMENT DU PLAN D'AVENIR DU LOGEMENT »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS AAN DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR HUISVESTING, BETREFFENDE « DE VERKLARING VAN DE STAATSSECRETARIS OVER DE FINANCIERING VAN HET TOEKOMSTPLAN VAN DE HUISVESTING »

Mme la Présidente. — Monsieur Alain Daems à la parole pour poser sa question.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, je ne suis pas branché en permanence sur les médias et je ne suis dès lors pas en mesure de donner une estimation précise mais je crois en tout cas que M. Hutchinson a déjà vendu le plan d'avenir du logement à au moins dix-sept reprises. La dernière fois, c'était hier, mais avant-hier, dans un autre contexte, M. Hutchinson relevait que le Ministre-Président avait eu cette phrase définitive à l'égard de ce même plan dans sa déclaration gouvernementale : « Il y aura des moyens pour le plan d'avenir du logement », ce qui ne veut rien dire de précis. On sait qu'il y a, dans le budget 2003, un article budgétaire pour une étude. C'est tout ce que l'on sait jusqu'à présent et c'est évidemment peu pour réaliser des logements dans un avenir proche.

Ma question est donc la suivante. Y a-t-il une décision ou un budget, qui permettrait de sortir des effets d'annonces à répétition et de laisser entrevoir concrètement la construction de logements ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Madame la Présidente, je commencerai par dire à M. Daems que je ne « vends » pas un plan pour

l'avenir du logement à Bruxelles, j'essaie de convaincre. Et pour cela, il faut parfois répéter en plusieurs endroits et à plusieurs reprises un concept qu'il n'est pas donné à tout le monde de comprendre. C'est la raison pour laquelle j'en parle régulièrement.

Pour le reste, j'ai effectivement évoqué cette idée récemment comme étant l'une des politiques que nous menons en matière de logement, lors d'une conférence de presse que j'ai donnée avec mon collègue Vanhengel sur la réduction de la fiscalité immobilière à Bruxelles. A cette occasion, j'ai expliqué aux journalistes présents que cette réduction fiscale devait aller de pair avec d'autres mesures comme l'extension des moyens alloués au Fonds du Logement à Bruxelles. J'ai également cité l'exemple du Plan pour l'avenir du logement à Bruxelles.

J'essaie de convaincre — je trouve qu'il est normal de le faire — les différents publics concernés pour atteindre notre objectif, d'ailleurs confirmé dans la déclaration du Ministre-Président, la semaine dernière, et consistant à élaborer et à mettre en œuvre ce plan pour l'avenir du logement à Bruxelles.

Vous me demandez si une nouvelle décision, est prise. En cette matière, il n'y a rien de neuf. Nous sommes en train de boucler un certain nombre d'études, notamment celle qui a été confiée au DULBEA, le Centre d'économie appliquée de l'ULB, portant sur les effets économiques de la mesure présentée, en termes de construction rapide de plusieurs milliers de logements sur le marché immobilier bruxellois, et plus particulièrement sur le marché locatif.

Par ailleurs, nous poursuivons pour l'instant l'étude du système de financement que nous devrions mettre en œuvre pour réaliser ce plan pour l'avenir du logement à Bruxelles. Aucune autre décision n'a été prise à cet égard.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, le secrétaire d'Etat nous avait déjà parlé de l'étude du DULBEA, à l'occasion d'une interpellation au mois de mars.

Il nous dit aujourd'hui que M.Ducarme a confirmé … mais qu'a-t-il confirmé ? On ne le sait pas très bien. Déjà en octobre, à la rentrée parlementaire, M. de Donnea avait parlé de ce plan d'avenir. Si les Ministres-Présidents continuent a confirmer, tous les six mois, qu'il n'y a rien d'autre qu'un plan qui n'est pas décidé, dont on prend acte, mais pour lequel il n'y a ni financement, ni échéancier, ni opérateur, ni terrain pour la construction des logements, ne vaudrait-il pas mieux en parler, même encore plus souvent, mais seulement au sein du gouvernement ? C'est manifestement à ce niveau qu'il faut convaincre et que cela ne passe pas. Ce n'est pas tellement dans le public, dans la presse, etc. où on vous dit, chaque fois, que c'est une très bonne idée. Mais c'est peut-être au sein du gouvernement qu'il faut en parler, prendre chaque parti en particulier pour convaincre et essayer d'obtenir une décision.

A mon avis, il faut éviter les effets d'annonce parce que vous finirez par ne plus être cru. Il y va de votre crédibilité.

M. Michel Lemaire. — Il nous reste une solution, construire nous-mêmes !

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Madame la Présidente, je voudrais signaler à M. Daems que je suis inquiet de nature et que j'aime être rassuré. Comme les Ministres-Présidents successifs me rassurent, je suis un peu moins inquiet !

Mme la Présidente. — Nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

La séance est suspendue à 16 h 25.

De vergadering wordt geschorst om 16.25 uur.

Elle est reprise à 16 h 30.

Ze is om 16.30 uur hervat.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering is hervat.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATIES

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la poursuite des interpellations.

Aan de orde is de voortzetting van de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. SERGE DE PATOUL A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LES CRITERES DE SELECTION DES QUARTIERS DEFAVORISES BENEFICIANT DES PROGRAMMES DE REVITALISATION »

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER SERGE DE PATOUL TOT DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE CRITERIA VOOR DE KEUZE VAN DE ACHTERGESTELDE WIJKEN IN HET KADER VAN DE RENOVATIEPROGRAMMA'S »

Bespreking

Mme la Présidente. — La parole est à M. Serge de Patoul pour développer son interpellation.

M. Serge de Patoul. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, depuis la constitution de la région et

l'installation du Parlement bruxellois, tant les parlementaires que les gouvernements successifs de Bruxelles se sont souciés, à juste titre, de l'état dans lequel se trouvent certains quartiers de la capitale.

Je pense d'ailleurs pouvoir dire qu'un des faits marquants de la constitution de la région en tant qu'entité institutionnelle a été la prise en charge, par les Bruxellois, de la gestion de leur région et, en particulier, du problème des quartiers défavorisés qui ont été maltraités avant 1989.

Consciente des problèmes que pouvaient engendrer ces situations et animée de cette volonté de revitalisation, la région s'est armée d'un outil, le « contrat de quartier », instauré par l'ordonnance du 7 octobre 1993. Ces contrats de quartier se placent dans la perspective des objectifs fixés par le gouvernement bruxellois en 1989 de concentrer les interventions et les moyens financiers publics dans les zones les plus défavorisées de la ville.

En complément, la région a introduit auprès de l'Union européenne, lors du démarrage de la période de programmation 2000-2006, les programmes « Objectif 2 » et « Urban II », cofinancés par un fonds structurel Feder. Ces programmes comprennent respectivement deux axes stratégiques. Le premier, la revitalisation économique des quartiers et la rénovation du cadre urbain, le second, les opérations intégrées de revitalisation urbaine et le développement de la cohésion dans les quartiers.

Ensuite, dès 1998, la Région bruxelloise s'est dotée d'un autre programme, dénommé « Quartiers d'Initiatives », qui permettait aux communes les plus pauvres d'obtenir sur deux ans cinq millions EUR pour l'amélioration des espaces publics et des infrastructures et pour les politiques visant la cohésion sociale dans certains périmètres.

Après dix années d'application de l'ordonnance, 22 contrats de quartiers conclus et quelques 300 millions EUR dépensés par les pouvoirs publics, après un nombre considérable de projets subsidiés dans le cadre des programmes Objectif 2 et Urban II, l'impact positif des politiques menées sur les quartiers visés est incontestable dans certains cas, mais semble encore inférieur aux attentes légitimes, que ce soit en termes de délais de réalisation ou d'implication des partenaires privés dans ces opérations. Il est vrai que les pouvoirs publics ne peuvent tout prendre en charge dans la revitalisation des quartiers.

La visite du 8 mai dernier organisée par l'Arau, avec votre contribution, Monsieur le Ministre, visant à découvrir les réalisations de certains contrats de quartiers et d'autres programmes financés par les pouvoirs publics, a permis aux membres de la commission des Affaires intérieures et, lors de la fête de l'Iris, d'observer, sur le terrain, les résultats et la pertinence de ces gros investissements.

Etant dans ma phase remerciements, je tiens par la même occasion à remercier M. Tomas de nous avoir fait découvrir enfin en Commission le rapport de « *Deloitte & Touche* » relatif au bilan des contrats de quartiers pour les années 1994 à 1998. Ce rapport, sorti subitement et un peu tardivement de vos tiroirs, nous a permis certes, d'affiner notre regard sur les contrats de quartiers, mais il vous a aussi permis de tenter de tempérer quelque peu la curiosité de certains parlementaires qui avaient sûrement à ce moment des questions intéressantes à vous poser.

Ce rapport « *Deloitte & Touche* » porte, comme je viens de le dire, sur les contrats de quartiers réalisés entre 1994-1998. Je suis tout à fait conscient que je ne peux obtenir de rapport analogue sur des contrats en cours d'exécution et je ne le revendique aucunement. Il reste que le sentiment de lenteur dans la réalisation des projets est souvent dominant, et qu'il est légitime de s'interroger sur la part prise par le secteur privé dans ces opérations, à l'instar des opérations de construction de logements moyens entreprises par la SDRB.

L'objectif de mon intervention est aussi centré sur la pertinence des critères utilisés pour la sélection des quartiers et projets et les conséquences que cela implique.

Je cherche à comprendre les raisons pour lesquelles les moyens financiers, injectés par la Région bruxelloise, l'Etat fédéral, dans le cadre de l'Accord de coopération, et l'Union européenne, sont systématiquement concentrés dans les mêmes zones de la capitale.

En ce sens, lors de la sélection des contrats de quartiers, l'autorité compétente se réfère à l'étude « *Kesteloot* », étude réalisée en 2001 et se fondant sur des chiffres datant au maximum de l'année 1998, c'est-à-dire il y a cinq ans.

Je dis « au maximum » parce que l'on peut y retrouver des données datant d'il y a une dizaine d'années. Je ne conteste évidemment nullement l'utilité de concentrer des efforts publics dans des quartiers souffrant d'un cumul de handicaps urbanistiques et sociaux, mais il me semble qu'il faut aujourd'hui reconnaître, et nous devons nous en féliciter, que certains quartiers ont fait l'objet du maximum d'efforts qu'il était possible d'y effectuer, que ceux-ci visiblement sont « tirés d'affaire » et qu'il faut réorienter l'investissement vers des quartiers qui, si l'on ne fait rien maintenant, risquent de péricliter.

Mes questions consécutives à cette observation sont les suivantes. Ne serait-il pas plus cohérent de se baser sur des données actualisées ? Ne faudrait-il pas prendre en considération les investissements réalisés ou en cours de réalisation comme nouveau critère pour la réflexion de l'attribution des nouveaux projets et pour l'obtention de nouvelles aides ?

A travers ces contrats, on recherche aussi, comme on a pu le constater lors de la visite précitée, à stimuler le secteur privé à investir. L'aide octroyée par ces contrats devrait avoir un effet multiplicateur grâce à des investissements privés. Dès lors, cela justifie une meilleure répartition, plus large, des investissements publics pour stimuler l'initiative privée. Il me serait dès lors agréable d'obtenir de la part de M. le ministre, une estimation actualisée de la part de l'investissement privé dans les différents contrats de quartier terminés ou en cours d'exécution.

Cet investissement privé est essentiel pour concrétiser la mixité sociale que vous prônez et que nous prônons et qui me paraît être un élément essentiel de la politique que nous menons. Force est de constater que, si tel n'est pas le cas, votre politique de revitalisation risque d'engendrer un effet inverse, peut-être même pervers, qui serait la ghettoïsation.

L'aide publique attire un public spécifique. N'avoir que ce public dans un quartier est « ghettoïser » et, dans certains cas, « clientéliser ».

M. Alain Daems. — A quels endroits pensez-vous en évoquant la ghettoïsation et la clientélisation ? Et quels sont les quartiers qui s'en sont tirés ?

Donnez-nous un exemple, un quartier qui n'a plus besoin de revitalisation ?

M. Serge de Patoul. — Je ne vais pas reprendre la liste des 22 quartiers et me livrer ici à une évaluation, mais je peux vous citer, ici un peu plus loin, le quartier Dansaert, qui a connu une évolution extrêmement positive.

M. Alain Daems. — Il n'y a jamais eu de contrat de quartier à cet endroit.

M. Serge de Patoul. — Je pense au quartier tout proche situé de l'autre côté du canal, où la mesure prise a été efficace.

Comme je le disais au début de mon intervention, le fait d'avoir créé, en Région bruxelloise, une institution gérée par les Bruxellois a permis de mettre fin à des drames urbanistiques que nous sommes toujours en train de payer, qu'il s'agisse des tranchées de la rue de la Loi, de la rue Belliard et des ghettos de bureaux réalisés entre les deux, ou qu'il s'agisse des tranchées de la gare du Nord. Drames urbanistiques qui se sont produits durant la période qui a précédé la réalisation institutionnelle de la Région bruxelloise.

Lorsque la régionalisation est devenue effective, le Bruxellois a pu ressentir immédiatement une transformation et la relance de certains quartiers, mais les opérations sont bien entendu lentes, car il s'agit d'investissements importants.

En outre, dans le cadre du programme « Urban II », l'un des critères retenus lors de la sélection des projets est la complémentarité avec les projets sélectionnés dans le cadre des programmes « Objectif 2 » et « Objectif 3 », voire des programmes « Contrats de quartiers » et « Quartiers d'Initiatives ».

Au regard de cette observation, les critères de sélection retenus ne finissent-ils pas par être auto-sélectifs et par toujours centrer les projets vers les mêmes quartiers ?

Le fait que le gouvernement se soit, dernièrement, penché vers le quartier « *Van Artevelde* », qui avait déjà fait l'objet d'un premier contrat de quartier, pour les choix de nouveaux contrats de quartier ne prouve-t-il pas que l'on privilégie les mêmes quartiers au détriment d'autres répondant également aux critères définis par le gouvernement et repris par l'étude « *Kesteloot* » ?

Je ne tiens pas à sous-entendre quoi que ce soit quant à une volonté quelconque de privilégier certaines communes au détriment d'autres. Il n'empêche qu'en pratique, c'est que l'on ressent.

Une dernière question, et j'en terminerai par là. Le ministre peut-il me dire, dans la mesure où je ne suis pas le premier à m'interroger sur cette politique de revitalisation quels, ont été le suivi et les mesures prises par son administration suite aux critiques émises par la Cour des comptes dans ses 158e et 159e cahiers et suite aux débats parlementaires consécutifs d'octobre 2001 et de novembre dernier ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, je retiendrai la dernière phrase de l'interpellation de M. de Patoul rappelant que nous avons déjà mené ce débat à plusieurs reprises; j'ai également appris qu'il y avait des « tranchées » et ce serait en effet une bonne idée de sortir des tranchées que le MR creuse périodiquement pour canarder en toute tranquillité les programmes de revitalisation ? (*Réaction de M. de Patoul.*)

Une suggestion formulée par M. de Patoul portait sur un contrat de quartier en vue de protéger les bureaux enclavés en ghetto entre la rue de la Loi et la rue Belliard. Pour Ecolo, les quartiers qui bénéficieront d'une opération de revitalisation financée par les pouvoirs publics doivent être sélectionnés sur la base de critères exclusivement scientifiques : situation sociale, des habitants, état du bâti, absence d'équipements publics. Cela n'a peut-être pas toujours été le cas dans le passé, par exemple, avant les contrats de quartier. La question aujourd'hui posée dans l'interpellation de M. de Patoul est celle de la concentration des moyens. Pour Ecolo, il n'est pas anormal qu'un même quartier, ou les quartiers voisins, bénéficient de plusieurs opérations de revitalisation si la situation de la population et du bâti le justifie.

C'est le contraire qui serait choquant : la distribution de contrats de quartier à chaque commune, à tour de rôle, n'a aucune base objective et aurait très peu d'effets. Il s'agirait uniquement de politique, pas de revitalisation.

Par ailleurs, dans sa réplique, M. de Patoul pourrait-il donner des exemples de quartiers « clientelisés » et « ghettoïsés » afin que nous puissions débattre, sur la base non pas de fantasmes mais d'éléments objectifs ?

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Isabelle Emmery.

Mme Isabelle Emmery. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je dirai d'emblée que je suis agréablement surprise par les propos qu'a tenus M. de Patoul car jusqu'à présent, les interventions de son groupe concernant les contrats de quartier avaient pour but, sans le dire explicitement, de mettre en cause la politique menée en la matière.

Aujourd'hui, mon collègue M. de Patoul nous dit que, et je le cite : « Les contrats de quartier concentrent les interventions et les moyens financiers publics dans les zones les plus défavorisées de la ville. ».

Il se place ainsi dans la perspective des objectifs fixés par le gouvernement. De plus, parlant des contrats de quartier et des projets subsidiés dans le cadre des programmes Objectif II et Urban II M. de Patoul souligne l'impact positif indéniable de ses politiques.

Ce soutien est d'autant plus important qu'à l'approche de leur dixième anniversaire, si les contrats de quartier sont définitivement entrés dans les mœurs régionales, on ne peut pas dire pour autant qu'ils suivent un long fleuve tranquille.

C'est en effet un combat de tous les instants pour les acteurs du développement local de mettre en œuvre ces projets qui touchent à tous les aspects de la vie quotidienne des habitants.

La voie choisie par les contrats de quartier n'est pas la voie la plus simple. Pour les communes qui jouent le jeu de la participation, le fait d'associer les habitants à toutes les étapes du programme ne leur facilite pas la tâche. Vous avez évoqué les délais de réalisation, Monsieur de Patoul. Selon moi, le jeu de la participation est certainement une des causes des délais relativement longs en la matière.

Il est en effet tellement plus simple de décider tout seul dans son bureau …

Dans les contrats de quartier, l'optique est différente. Dès le départ, les habitants doivent être invités à des assemblées générales et donner leur vision du devenir de leur quartier. Ils sont ensuite associés non seulement à la définition des projets mais également au suivi de ces projets.

Ce processus prend du temps mais c'est à mon avis la condition *sine qua non* pour réussir la revitalisation.

Des questions sont fréquemment posées sur la rentabilité des projets qui s'inscrivent dans cette politique. Je pense qu'en l'occurrence, la rentabilité est difficile à quantifier : il y a des effets plus ou moins directs mais également quantité d'effets indirects. Dans le cadre de cette politique, la rentabilité ne se mesure pas uniquement en monnaies sonnantes et trébuchantes.

Quant aux effets sur la création de logements décents, comment quantifier le plus en monnaie sonnante et trébuchante quand on passe d'un logement insalubre à un logement décent ? C'est difficile. Comment mesurer le bien-être apporté aux habitants par la rénovation des espaces publics, par les projets de cohésion ? Ainsi y a-t-il des tas d'avantages indirects difficilement quantifiables, en tout cas en termes d'euros.

Concernant les raisons de la concertation systématique des moyens régionaux dans les mêmes zones de la capitale, le ministre vous répondra probablement très précisément sur ce point, sur la base d'études et d'analyses.

Pour ma part, je dois bien dire que je ne comprends pas la philosophie de cette question. Vous soulignez en introduction à votre interpellation « l'état de délabrement » de certains quartiers de la capitale et la volonté politique farouche de la Région bruxelloise d'assainir cette situation. Comment peut-on dès lors se demander pourquoi « on investit toujours dans ces mêmes quartiers » ?

Le choix des quartiers n'est pas le fruit du hasard ! Et malgré les moyens importants mobilisés depuis plusieurs années, malgré les résultats concrets sur le terrain, il reste encore beaucoup à faire dans les quartiers centraux. C'est pour cela que votre soutien, Monsieur de Patoul, vient particulièrement à point : pour continuer, voire amplifier les efforts qui sont entrepris.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie en du Logement. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Députés, M. de Patoul l'a rappelé, les contrats de quartiers ont été mis en place à partir de 1993. A l'époque, il s'agissait d'offrir aux habitants des quartiers les plus fragilisés de notre région une réponse à leurs problèmes qui soit plus globale que ce qui se faisait avant.

Du temps de l'Agglomération bruxelloise, les politiques de rénovation urbaine étaient centrées exclusivement sur le logement au travers des opérations de rénovation d'îlots.

Les contrats de quartiers ont pour la première fois développé le principe d'une réponse intégrée : l'action des pouvoirs publics ne se limitait plus à la rénovation du bâti mais intégrait également le réaménagement des espaces publics et mettait en place les conditions d'un accompagnement social des habitants.

Au fil du temps, ce volet social a pris de plus de volume et s'est élargi notamment aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle.

En juillet 2000, votre Parlement a consacré cet élargissement du volet social en votant une ordonnance qui permet notamment de financer tout ce qui a trait à la cohésion sociale, en ce compris les infrastructures de proximité.

Parallèlement à cela, les programmes européens Urban et Objectif 2 ont permis de dégager des moyens supplémentaires pour développer dans les quartiers des projets à vocation économique. Je pense ici aux centres d'entreprises, aux guichets d'économie locale, aux micro-crédits …

Je voudrais préciser à M. de Patoul que ce n'est pas la Région bruxelloise dans son ensemble qui est éligible à ces programmes, mais une partie de celle-ci avec des critères définis au niveau de l'Union européenne, critères qui recoupent d'ailleurs entièrement les nôtres. Dès lors, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait une concentration de moyens européens et régionaux puisqu'il s'agit de s'attaquer au même phénomène.

Ma volonté est véritablement de faire de ces programmes un sixième volet à côté des cinq volets prévus par les contrats de quartiers.

De cette manière, c'est l'ensemble des préoccupations des habitants qui seront progressivement rencontrées dans le cadre d'un même programme de développement cohérent et intégré : le logement, les espaces publics, les espaces verts, les infrastructures de proximité, la cohésion sociale, la vie économique locale et donc l'emploi local.

Quelques chiffres pour recadrer l'action régionale :

Depuis 1993, ce ne sont pas 22 mais 32 contrats de quartier qui ont été lancés ainsi que 13 quartiers d'initiatives, le tout pour un investissement public total (c'est à dire région, commune et fédéral) de plus de 300 millions EUR. A cela viennent s'ajouter les programmes européens pour environ 100 millions EUR, part régionale et part européenne confondues.

Ces moyens ne sont pas stables depuis 1993. Ils augmentent plus rapidement avec le temps. En particulier depuis 1999, le gouvernement a consenti des efforts considérables. C'est dorénavant

chaque année que 25 millions EUR sont inscrits au budget régional pour lancer de nouveaux contrats de quartier alors qu'auparavant, les nouveaux « trains » ne démarraient que tous les deux ou trois ans.

Voilà pour les données quantitatives.

Dans le texte que vous avez déposé en vue de cette interpellation, vous précisez que « l'impact positif des politiques menées sur les quartiers est indéniable ».

Je suis heureux que votre opinion ait quelque peu évolué en la matière. Il y a peu, vous estimiez en effet que « l'impact positif était largement inférieur à vos attentes légitimes. ».

Je suppose que la visite à laquelle vous avez participé dans les contrats de quartiers Saint-Jean-Baptiste et rempart des Moines n'est pas étrangère à cette évolution.

Bien sûr, tout n'est pas parfait, bien sûr il reste beaucoup à faire. Dans certains quartiers, la situation était telle qu'il faudra probablement deux, voire trois contrats successifs pour rétablir un environnement acceptable. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons décidé, cette année, d'élaborer un deuxième contrat de quartier dans les environs de la place Fontainas, rue Van Artevelde, parce que le premier contrat de quartier n'a pas tout résolu. Ne croyez pas que parce qu'on fait un contrat de quartier à un certain moment, tous les problèmes de ce quartier sont résolus.

Les contrats de quartiers sont des processus de longue haleine. A ce sujet, je vous rappelle que seule la première série de contrats, celle de 1994, est définitivement clôturée, la deuxième, celle de 1997, le sera dans quelques jours.

Vous comprendrez dès lors que la nouvelle ampleur donnée à ces politiques n'a pas encore pu donner sa pleine mesure.

Il faudra, dites-vous, « examiner ces politiques afin de les poursuivre en assurant la meilleure rentabilité de EUR investi ». Je vous rappelle que c'est à la demande du Parlement que le principe d'une évaluation systématique des programmes clôturés a été introduite dans l'ordonnance, que cette évaluation a été réalisée, qu'elle a été envoyée, non pas il y a quelques jours, mais il y a de nombreux mois au Parlement, et qu'elle est examinée pour l'instant par les membres de la Commission « Affaires intérieures ».

Pour montrer la pertinence des programmes de revitalisation, qu'il me suffise de dire qu'ils ont notamment permis la création ou la rénovation de plus de 500 logements de type social, conventionné ou libre, dont 200 logements de trois chambres et plus. Quel autre programme peut se targuer d'un pareil résultat ?

Vous avez dit que ces programmes sont lents, mais tout un ensemble de procédures doivent être respectées par les communes, qui sont les maîtres d'œuvre de l'exécution des programmes. Elles sont tenues de respecter l'élaboration des cahiers de charge, la publicité d'un certain nombre de décisions, la transmission de ces décisions. Cela ne peut donc pas se faire en deux coups de cuillère à pot.

Vous avez dit aussi que le secteur privé montrait peu d'intérêt, ce qui est parfaitement exact. Si vous pouviez influencer quelque peu le secteur privé pour qu'il se décide enfin à investir massivement dans ces quartiers, non pas pour faire un super profit mais pour apporter sa pierre à la construction d'une Région bruxelloise équilibrée, j'applaudirais des deux mains, Monsieur de Patoul.

Vous demandez également quels sont les critères utilisés pour la sélection des quartiers et pourquoi on concentre systématiquement les moyens dans les mêmes zones.

Jusqu'il y a deux ans, les quartiers choisis étaient en fait ceux qui étaient inscrits dans le Plan régional de Développement de 1994 qui a été confirmé sous la législature précédente.

Depuis lors, une nouvelle étude a été réalisée à ma demande par le professeur Kesteloot de la KUL.

C'est sur la base des résultats de cette étude, qui analyse la situation urbanistique et socio-économique des différents quartiers statistiques de Bruxelles, que se fait le choix des contrats de quartiers en tenant compte toutefois d'éléments extérieurs à l'étude comme l'existence d'un contrat de quartier en cours ou le fait de ne pas donner deux programmes à la même commune, la même année, pour lui éviter une trop grosse surcharge de travail.

Les problèmes que l'on peut constater dans les zones à revitaliser, ne sont évidemment pas tout à fait absents ailleurs.

Vous avez raison sur ce point-là.

Mais ce qui caractérise les zones dans lesquelles nous intervenons, c'est une accumulation de critères négatifs : une dégradation du bâti, des espaces publics, le taux de chômage, de décrochage scolaire … dans des proportions bien plus importantes qu'ailleurs. C'est donc un autre type de réponse qu'il faut y apporter.

J'ajoute que les communes qui connaissent ces difficultés sont également celles qui, par définition, abritent les populations les moins favorisées, et par conséquent, disposent des recettes fiscales les plus basses alors qu'elles rencontrent les problèmes urbanistiques ou sociaux les plus aigus.

Il est donc normal que les moyens régionaux y soient concentrés afin d'enrayer ce qui ne peut être une fatalité.

Voilà pourquoi je n'ai pas l'intention de changer la politique menée ces quatre dernières années. Bien au contraire, je poursuivrai dans la même voie. Quant aux observations de la Cour des comptes, elles ont toutes fait l'objet de la part de mon administration de réponses adéquates.

Voilà, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, les réponses que je peux apporter à l'interpellation de M. de Patoul. (*Applaudissements*.)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Serge de Patoul pour sa réplique.

M. Serge de Patoul. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Il est important de souligner que les contrats de quartier et les programmes de revitalisation ont toujours été soutenus par la majo-

rité. La réalisation d'aujourd'hui est un travail qui a commençé en 1989. A ce point de vue-là, je dirai que nous sommes constants puisque, dès 1989, nous avons participé à l'élaboration de ce type de politique.

La réponse du ministre contient un élément important, qui est à mettre en évidence. Il s'agit de l'absolue nécessité de mieux faire intervenir le secteur privé dans la rénovation.

Mme Emmery a parlé du problème de la rentabilisation et de son estimation. Un des critères pour pouvoir mesurer cette rentabilisation est la réalisation d'une mixité sociale, qui doit normalement être source d'investissements privés par « les petits privés », qui réinvestissent dans la rénovation.

Je crois que ce type de programme doit absolument arriver à mieux stimuler ce genre d'initiative. C'est la raison pour laquelle, à un moment donné, avec des critères scientifiques, bien entendu, il faut pouvoir répartir ce type de contrat pour éviter le monopole de zones bénéficiant de ce genre d'aide. Le terme monopole est un peu excessif, je suis d'accord, mais au moins il est clair.

Il existe en effet des quartiers qui ont des besoins similaires, et vous êtes bien placé pour le savoir, Monsieur le Ministre, puisqu'on peut citer La Roue à Anderlecht ou le quartier d'Helmet à Schaerbeek, qui ont, à coup sûr, des besoins de ce type.

Nous resterons très vigilants en ce qui concerne cette ouverture afin d'éviter que d'autres zones ne « périclitent », comme je l'avais dit dans mon interpellation.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

INTERPELLATIE VAN DE HEER JAN BEGHIN TOT DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE DIRECTE BEMIDDELING VAN MOEILIJK PLAATSBARE WERKZOEKENDEN »

Bespreking

INTERPELLATION DE M. JAN BEGHIN A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LE PLACEMENT DIRECT DE DEMANDEURS D'EMPLOI DIFFICILES A PLACER »

Discussion

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jan Béghin heeft het woord voor het ontwikkelen van zijn interpellatie.

De heer Jan Béghin. — Mevrouw de Voorzitter, bij een bezoek aan Stockholm met de commissie Belgen van Buitenlandse origine van de Raad van de Vlaamse Gemeenschap hebben wij kennis kunnen maken met een interessant initiatief op het vlak van arbeidsbemiddeling. Het project heet *Matchning*. Het is een initiatief dat werkt met Europese middelen betaald vanuit het ESF-doelstelling 3-fonds. Het project komt hierop neer dat gericht vacatures gezocht wordt bij werkgevers, vooral dan bij de knelpuntberoepen zoals horecapersoneel, vrachtwagen- en buschauffeurs, winkelbedienden, schoonmaakpersoneel en dergelijke. Voor bedrijven met vacatures worden werkzoekenden gerecruteerd die in aanmerking komen voor de job. Er wordt vooral gezocht onder de etnische minderheden die zonder enige ondersteuning moeilijk een job kunnen vinden. De selectie gebeurt in samenspraak met de werkgever. Die personen krijgen dan een opleiding die voldoende moet zijn om de job te kunnen uitoefenen. Dat kan betrekking hebben op de Zweedse taal als de betrokkene nog onvoldoende taalkennis heeft of een andere opleiding als de werkzoekende nog te weinig vaardigheden kent om de job uit te oefenen. De werkzoekende die aan een opleiding begint, krijgt gegarandeerd werk omdat het opleidingsprogramma maar kan starten als de werkgever de persoon wil aanwerven. Op jaarbasis voorziet het *Matchning*-project voor 350 personen een job. Om dit te realiseren beschikt dit project over vijf personeelsleden. Rond dit project is natuurlijk een netwerk van toeleiders en opleidingsinstanties uitgebouwd om deze doelstelling te verwezenlijken.

Bij de BGDA is onlangs met Europese middelen een Dienst Rechtstreekse Tussenkomst inzake Tewerkstelling (DRTT) opgericht om moeilijk plaatsbare werkzoekenden, waaronder nieuwkomers, geregulariseerden en ontvankelijk verklaarde asielzoekers, via gericht zoeken naar vacatures aan een job te helpen. Kan de minister me zeggen wat de resultaten van de nieuwe BGDA-dienstverlening zijn tot op heden ?

Indien het Brussels project voldoende resultaten kan voorleggen, is het dan niet hoog tijd, gezien de hoge werkloosheidscijfers in Brussel, om het aantal jobkansen op te drijven, op zijn minst tot op het aantal dat in het *Matchning*-project in Stockholm wordt bereikt ?

Aansluitend met de ervaring die we in Stockholm hebben opgedaan, vindt de minister het niet noodzakelijk dat de BGDA met de VDAB en *Bruxelles Formation* of andere Brusselse opleidingsinstanties een samenwerkingsakkoord afsluit om via een gericht opleidingstraject werkzoekenden aan een job te helpen ? In Brussel stellen we immers vast dat een gebrek aan de vereiste kwalificaties, vooral dan op het vlak van taalkennis, het probleem is om een job te vinden.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, je m'interroge sur le point de savoir si l'expérience dont M. Béghin a pu prendre connaissance au cours de son voyage à Stockholm doit absolument être soutenue par les pouvoirs publics. A Bruxelles, il apparaît qu'il y a toute une série de fonctions critiques pour lesquelles il est impossible de trouver des candidats. Le secteur privé ne pourrait-il pas être lui aussi un acteur, sur le plan de l'information notamment, sans qu'il faille nécessairement mettre en place une coupole ou une structure faîtière dépendant des pouvoirs publics ? A cet égard, je tiens à signaler que Colruyt, par exemple, fait des efforts importants en la matière.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Jan Béghin.

De heer Jan Béghin. — Er wordt wel degelijk gezocht naar tewerkstelling in de privé-sector. De betrokken dienst spreekt

werkgevers in de privé-sector actief aan om aan de nodige vacatures te geraken. Mijns inziens blijft een bemiddelende rol vanuit de overheid een noodzaak.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Mevrouw de Voorzitter, in de eerste plaats wens ik erop te wijzen dat eventuele vergelijkingen tussen de Brusselse en Zweedse (model)pilootprojecten niet opgaan. Ik beschik immers niet over objectieve gegevens omtrent de socio-economische context in Stockholm aangaande de werkloosheidsgraad, de structuur van het ondernemingsleven, het type van vacante arbeidsplaatsen, noch omtrent de samenstelling van de doelgroepen inzake kennis van de landstaal, verworven ervaringen, gelijkstelling en geldigheid van diploma's behaald in het land van oorsprong, gegevens die ons zouden in staat stellen een vergelijking te maken.

Ik zal mijn antwoord inleiden door de doelstelling van het project DRTT dat door de BGDA ontwikkeld werd, in een andere context te plaatsen en een aantal fundamentele elementen van dit Brussels experiment dat in juni 2001 van start ging, toelichten.

De Dienst Rechtstreekse Tussenkomst inzake Tewerkstelling (DRTT) beoogt de bevordering van de socio-professionele inschakeling van nieuwkomers op lange termijn, die zich sociaal en economisch in een uiterst precaire situatie bevinden, in het kader van de contracten van onbepaalde duur. In samenwerking met/en op initiatief van het Centrum voor de Gelijkheid van Kansen opereert deze dienst samen met partners die gespecialiseerd zijn in de problematiek van deze doelgroep. Deze partners verwijzen na het toeleidingswerk, de werkzoekende zo nodig door naar deze dienst. Dit initiatief is origineel door de ontwikkelde methode die erin bestaat aan de verwachtingen en de behoeften van de ondernemingen én van de werkzoekenden te voldoen op grond van een gedetailleerde beschrijving van de arbeidsplaats en van de werkomgeving enerzijds, en van het profiel en de aspiraties van de werkzoekende anderzijds. Op die manier speelt de dienst rechtstreeks in op de aanwervingeisen van de ondernemingen waardoor ze in een objectieve context worden « geplaatst ». De aangewende methode inspireert zich op de methode « *IOD – Intervention Directe sur l'Offre et la Demande* » - die de vzw Transfert uit Bordeaux op punt stelde.

De dienst wordt ter verduidelijking in twee cellen onderverdeeld :

De eerste cel opereert in het kader van het federaal programma Doelstelling 3 van het Europees Sociaal Fonds, en spitst zich toe op werkzoekenden van buitenlandse afkomst die recent in België verblijven.

De tweede cel die in het kader van het Gemeenschapsinitiatief EQUAL opereert, richt zich meer tot laaggeschoolde werkzoekenden of mensen met een lichte mentale handicap.

De twee cellen hanteren ondanks hun gelijkaardige methodologie, verschillende bemiddelingpraktijken in functie van de eigenheid van hun doelgroep.

Het welslagen van de activiteiten hangt immers ook af van een optimale werking van het partnerschap met de socio-professionele inschakelinginstellingen van ons gewest. Deze dienst is actief samen met een netwerk van prescriptoren die gespecialiseerd zijn in de problematiek van de nieuwkomers of van de laaggeschoolde werkzoekenden. De acties die door deze verschillende operatoren op het getouw worden gezet, vormen, in tegenstelling tot het Zweedse experiment, een aanvulling op de tewerkstelling en hebben als doel de werkzoekenden voor te bereiden op het beroepsleven. Bovendien heeft de werkzoekende toegang tot de DRTT op grond van zijn « persoonlijke bereidwilligheid ».

Onze methodologie wordt in het bijzonder gekenmerkt door onze inzet voor laaggeschoolde nieuwkomers die moeilijkheden ondervinden om de twee talen van de Brusselse arbeidsmarkt aan te leren en die administratieve stappen moeten doen ondernemen om een arbeidskaart te bekomen. Ondanks de vereenvoudiging van de procedures en de nieuwe wetgeving terzake, veroorzaakt de overlast aan werk waarmee de betrokken diensten vandaag de dag te kampen hebben, heel wat vertragingen op het vlak van de socio-professionele inschakeling van de werkzoekenden die bij de DRTT zijn ingeschreven.

De DRTT biedt de ondernemingen een snelle en doeltreffende dienst aan die de globale aanwervingsprocedure voor zogenaamde « laaggekwalificeerde arbeidsplaatsen » omvat. Dit veronderstelt dat potentiële kandidaten hetzij bij de indiensttreding over de nodige bekwaamheden beschikken, hetzij in staat moeten zijn om deze heel snel aan te leren op de werkvloer.

Gelet op de uitbreiding van de tertiaire sector binnen het Brusselse socio-economische weefsel, ondervindt de DRTT tijdens zijn prospectie van de bedrijven moeilijkheden om nog werkaanbiedingen te vinden die weinig specifieke bekwaamheden vereisen.

Ter illustratie geef ik u enkele cijfers. In 2002 ontving de DRTT 52 buitenlandse werkzoekenden die onlangs in ons land waren toegekomen. Het gaat om 42 mannen en 10 vrouwen. Tot op heden werden 268 ondernemingen gecontacteerd en hebben 55 arbeidsplaatsen een inschakelingspercentage van 47 % bereikt. Aangezien het een (piloot)modelproject betreft in experimentele fase, is het aangewezen voorzichtig met deze gegevens om te springen.

De tweede cel van de DRTT is sinds 15 oktober operationeel in partnerschap met twee plaatselijke opdrachten en vzw's voor inschakeling. Er werden in totaal reeds 24 werkzoekenden die bij de BGDA ingeschreven zijn, doorverwezen naar de dienst en 9 niet-ingeschrevenen. Het zou dus vrij voorbarig zijn om de werkzaamheden nu reeds aan een onderzoek te onderwerpen.

De resultaten zijn er niet minder bemoedigend om, aangezien men zich in de eerste fase van de pilootmodelexperiment vooral gericht heeft op de oprichting van het partnerschap.

Wat het tweede deel van uw vraagstelling aangaat op het vlak van opleiding, herinner ik eraan dat de BGDA op 31 juli 1998 een samenwerkingsakkoord ondertekende met *Bruxelles Formation* en op 25 september 2000 met de VDAB inzake het beheer van het inschakelingstraject.

Aan elke werkzoekende wordt na inschrijving bij de BGDA, een inschakelingstraject voorgesteld, voorafgegaan door een socio-professionele balans.

Jaarlijks worden concrete acties op touw gezet voor sectoren en voor bepaalde categorieën van werkzoekenden samen met de opleidingscentra. Er worden selecties en infosessies georganiseerd met het oog op nieuwe opleidingen die door *Bruxelles-Formation* en de VDAB worden gelanceerd. Anderzijds houden de consulenten tewerkstelling een permanent contact met de opleidingscentra.

In 2002 registreerde de BGDA 7.175 aanvragen voor opleiding bestemd voor *Bruxelles Formation* en 313 aanvragen gericht tot de VDAB. De beroepsopleidingen worden niet aan de werkzoekenden opgelegd. Wat de meer specifieke programma's betreft voor het onthaal van de « nieuwkomers », werd een protocolakkoord gesloten tussen de vzw's « *Trace* » en « *Compas* » en de begeleidingsdienst van de BGDA.

In samenwerking met de VDAB werd een Nederlandstalig programma voor beroepsinschakeling uitgewerkt dat lessen Nederlands omvat, gevolgd door een beroepsopleiding. De begeleidingsdienst van de BGDA staat in voor de begeleiding met betrekking tot tewerkstelling.

Er worden ook specifieke acties gevoerd ten gunste van de allochtonen waaronder een aantal projecten en/of experimenten die goedgekeurd werden of zich nog in de ontwikkelingsfase bevinden.

Overeenkomstig de prioriteiten van het GewOP en het GAPW 2002 beoogt het Brussels alfabetiseringsplan, goedgekeurd door de gewestregering, sinds 23 mei 2002 de ontwikkeling van alfabetiseringsmechanismen en van instrumenten voor het aanleren van een van beide landstalen. Deze actie beantwoordt aan een aantal voorschriften, waaronder de socio-professionele inschakeling en het onthaal van nieuwkomers, en zelfs de sociale inschakeling en de harmonieuze cohabitatie van de plaatselijke gemeenschappen. Ter versterking, van het instrument NT2 voor het aanleren van het Nederlands als tweede taal, werd een Nederlandstalig plan uitgewerkt dat in Brussel aanving op initiatief van de Vlaamse Gemeenschap in het kader van het decreet Basiseducatie. Ten slotte wens ik de taalcheques aan te halen die bedoeld zijn ter financiering van de taalopleiding van de werknemers bij hun aanwerving onder een arbeidscontract. De resultaten in verband met deze maatregel zijn zeer positief aangezien niet minder dan 148 taalcheques werden uitgegeven, wat een totaal van 8.260 lesuren oplevert. Twee derde van de opleidingen zijn lessen Nederlands.

De maatregel zal tevens via het Sociaal Pact worden ontwikkeld in het kader van de steunverlening van de Brusselse overheid bestemd voor de bevordering van de initiatieven op het vlak van opleiding bij aanwerving en voor de inschakelingsmechanismen van de werkzoekenden. De begroting 2003 voorziet bijkomende middelen voor een bedrag van 323.000 EUR.

Tot slot wens ik erop te wijzen dat de resultaten van het *Matchning*-project niet kunnen worden vergeleken met de gegevens van de DRTT en dit om verschillende redenen :

— Enerzijds is er een onderscheid tussen de nieuwkomers en etnische minderheden in termen van levenstraject, integratie, maatschappijkennis en de administratieve situatie.

— Anderzijds geniet het publiek dat door onze dienst wordt onthaald, geen opleiding of aanpassing aan de arbeidsplaats verbonden aan een arbeidsovereenkomst.

De integrale opvolging van de tewerkstelling varieert naargelang van de werkzoekende en de onderneming en vereist de betrokkenheid van de DRTT-consulent op allerhande vlakken onder andere telefonische prospectie, jobbeschrijving, onthaal van de kandidaat, voorstelling van de werkaanbieding aan de kandidaat, aanbieden van de kandidaat bij de onderneming en opvolging van de kandidaat gedurende een maand na de ondertekening van zijn arbeidsovereenkomst.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jan Béghin heeft het woord.

De heer Jan Béghin. — Mevrouw de Voorzitter, ik dank de minister voor zijn uitvoerig antwoord. Ik zal het nog eens nalezen en eventueel later bijkomende vragen stellen.

Voorts hoop ik dat de Dienst Rechtstreekse Tussenkomst inzake Tewerkstelling nog veel succes kent.

Mevrouw de Voorzitter. — Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

Mme la Présidente. — Nous interrompons ici nos travaux pour reprendre l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

La séance plénière est suspendue à 17 h 25.

De plenaire vergadering wordt geschorst om 17.25 uur.

Elle est reprise à 18 h 35.

Ze wordt hervat om 18.35 uur.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. BENOIT CEREXHE A M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA POSITION DEFENDUE PAR

LES REPRESENTANTS DU GOUVERNEMENT BRUXELLOIS AU SEIN DE LA CONFERENCE INTERMINISTERIELLE DE POLITIQUE ETRANGERE A PROPOS DE LA DEFINITION QU'IL CONVIENT DE DONNER A LA NOTION DE MINORITES NATIONALES DANS LE CADRE DE LA RATIFICATION DE LA CONVENTION-CADRE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LE MEME SUJET »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER BENOIT CEREXHE AAN DE HEER DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET STANDPUNT VAN DE VERTEGENWOORDIGERS VAN DE BRUSSELSE REGERING BINNEN DE INTERMINISTERIELE CONFERENTIE VOOR HET BUITENLANDS BELEID OVER DE DEFINITIE VAN HET BEGRIP NATIONALE MINDERHEDEN IN HET KADER VAN DE RAAMOVEREENKOMST VAN DE RAAD VAN EUROPA OVER HETZELFDE ONDERWERP »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour poser sa question.

M. Gosuin répondra en lieu et place de M. Ducarme.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, M. Ducarme, à qui ma question orale est adressée, est absent pour le moment. Je dois vous avouer que je suis scandalisé.

On a entendu il n'y a pas plus d'une semaine un discours de M. Ducarme sur le respect de l'institution parlementaire, sur le fait qu'on allait remettre à l'honneur de travail parlementaire en nous disant que c'était la priorité des priorités, et moins de huit jours plus tard, Madame la Présidente, alors que je lui pose des questions éminemment politiques, à savoir la problématique de la convention-cadre et la problématique du referendum, idée qui avait été lancée personnellement par M. Ducarme, je constate qu'aujourd'hui il n'est pas là pour y répondre.

Madame la Présidente, je demande que M. Ducarme vienne répondre à mes questions. S'il a dû s'absenter et qu'il a préféré participer à une émission télévisée plutôt que de siéger au Parlement, nous l'attendrons, et personnellement je l'attends pour qu'il vienne répondre à mes questions.

Je regrette aussi le peu de convivialité que règne au sein de ce gouvernement puisque M. Tomas a refusé tout à l'heure que M. Ducarme réponde à mes questions avant une interpellation qui, dans l'ordre du jour, était prévue avant les questions orales.

Madame la Présidente, je demande une suspension de séance et qu'on aille chercher M. Ducarme.

Il y a plus d'une heure quart qu'il a quitté notre institution. Je suppose que maintenant il doit en avoir terminé.

Mme la Présidente. — J'ai une proposition à vous faire, Monsieur Cerexhe. M. Ducarme fait savoir qu'il ne pourra pas être là avant 19 heures. Plutôt que de suspendre la séance, je propose que Mme Emmery pose sa question orale à M. Gosuin qui, lui, est présent, de même que M. Van Assche à qui M. Delathouwer répondra. Ainsi, nous ne pénaliserons pas les présents au nom des absents.

M. Benoît Cerexhe. — Je vous remercie, Madame la Présidente. C'est une bonne proposition.

QUESTION ORALE DE MME ISABELLE EMMERY A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LA DISCRIMINATION DANS LA COLLECTE DES DECHETS VERTS »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ISABELLE EMMERY AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE DISCRIMINATIE BIJ DE OPHALING VAN GROEN AFVAL »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Isabelle Emmery pour poser sa question.

Mme Isabelle Emmery. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, depuis peu, l'excellente initiative entamée le printemps dernier déjà, de collecte sélective des déchets verts a repris dans notre agglomération.

J'y apporte cependant un bémol. Dans plusieurs communes, cette collecte ne s'effectue pas à domicile. Les déchets doivent être déposés à des points d'apport et doivent dès lors être transportés par les particuliers.

Dans une commune comme Anderlecht, qui est concernée par ce cas de figure, cela n'est pas sans causer des problèmes notamment aux habitants des cités-jardins qui sont nombreuses sur le territoire communal. Pelouses, haies sont taillées tout au long de la saison sans possibilité de ramassage à domicile.

Comme je viens de le dire, de nombreux déchets doivent être transportés par les habitants.

Je passerai rapidement sur les problèmes d'entreposage, qui ont été largement commentés par M. Rufin Grijp lors de la dernière séance.

Sans me focaliser sur l'exemple de la commune d'Anderlecht, j'ai constaté aujourd'hui même que des sacs avaient déjà été déposés ce matin aux points d'apport alors que leur ramassage n'est prévu que dimanche. On demande aux gens de ne les apporter qu'à partir de 14 heures 30.

Cela induit une situation injuste de commune à commune et qui est non-justifiée dans le cas que je viens de citer. Je me demande ce

que l'on peut faire si on n'a pas de voiture, vu que ces déchets ne sont pas facilement transportables sans voiture.

Monsieur le Ministre, ma question est toute simple. Ne pourrait-on envisager un élargissement de la collecte à domicile à d'autres communes que celles qui sont actuellement bénéficiaires du système ou, à tout le moins, envisager cette collecte sélective précisément dans les endroits des communes qui ne sont pas concernées par le ramassage à domicile mais où il y a énormément de déchets verts en cette saison.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, la Région bruxelloise a débuté la collecte en porte à porte de déchets de jardin pour la première fois de son existence le 5 mai de l'année dernière. Il s'agissait d'appliquer la prescription 3.5 du plan déchets 1998-2002, qui proposait d'organiser deux collectes ponctuelles : l'une en mai pour les déchets de printemps, et l'autre en octobre pour les déchets d'automne. Nous avons finalement décidé de couvrir l'ensemble de la période estivale, et d'effectuer la collecte de mi-avril à mi-novembre.

Les collectes s'effectuent le dimanche après-midi, en raison des critères suivants :

1. Une collecte rapide permet aux habitants de se débarrasser au plus vite des déchets de jardin qui sont générés le plus souvent le week-end, en particulier le samedi où la tonte de gazon est autorisée. Cette collecte quasi immédiate est par ailleurs appropriée aux déchets organiques qui ont tendance à fermenter rapidement, pouvant causer d'éventuels problèmes d'odeur.

2. Le personnel affecté à cette tâche réalise des collectes d'autres déchets pendant la semaine et n'est donc disponible que le dimanche.

3. Les camions employés pour la collecte des déchets verts sont les mêmes que ceux employés pour les collectes d'ordures ménagères, lesquels sont occupés toute la semaine, samedi inclus.

4. La fixation d'un autre jour amènerait un encombrement supplémentaire des voiries, dont certaines verraient le même jour l'accumulation des sacs jaunes, des sacs bleus, des sacs blancs et enfin des sacs verts.

Pour ce qui est de la méthode, vous savez que deux systèmes coexistent : le porte à porte pour certaines communes, et l'apport volontaire pour d'autres.

Pourquoi avoir choisi deux types de collectes, et ne pas opter pour le porte à porte sur tout le territoire de la région ?

La réponse est relativement simple, et découle d'ailleurs des critères opérationnels exposés plus haut : la mise en place d'un service de collecte en porte à porte nécessite la mise à disposition de camions et de personnel, ce qui représente des coûts non négligeables, que le budget régional n'était pas prêt à assurer en une seule étape. Il est par ailleurs déraisonnable d'organiser des collectes en porte à porte dans des quartiers à forte de densité de bureaux ou d'immeubles à appartements.

A titre de comparaison avec les autres Régions belges, il est intéressant de noter que la collecte de déchets de jardin en Wallonie et en Flandre s'effectue quasi toujours par apports volontaires, seules quelques communes ayant un habitat résidentiel disposant de grands jardins pouvant se permettre une collecte en porte à porte.

Pour le nombre de communes bruxelloises collectées en porte à porte, la démarche utilisée est la même que celle qui avait été adoptée lors de l'introduction des collectes de sacs jaunes et bleus, qui ont débuté dans quelques communes en 1992, se sont étendues progressivement à des communes supplémentaires au cours du temps, pour se généraliser finalement en 1998, soit six ans après le démarrage de l'opération.

Une sélection des communes ayant un potentiel en déchets verts significatif a été réalisée, et six d'entre elles ont été choisies en 2002 pour la collecte en porte à porte : Watermael Boitsfort, Uccle, Woluwé-Saint-Pierre, Auderghem, Jette et Berchem.

En 2003, deux communes se sont ajoutées : Woluwé-Saint-Lambert et Ganshoren.

Le critère utilisé pour effectuer ce choix a été le degré de verdurisation à l'intérieur des îlots, en ne prenant pas en compte les surfaces occupées par les parcs régionaux et communaux. D'autre part, pour des raisons de communication à destination des habitants mais aussi du personnel de collecte, nous avons choisi de ne considérer que des communes entières, le découpage de territoires communaux en plusieurs zones distinctes étant malaisé à faire accepter par la population et à communiquer.

Enfin, nous nous sommes attachés à sélectionner à la fois des communes du sud et du nord de la région, formant ainsi deux groupes homogènes où la concentration de camions permet d'optimiser la collecte.

La commune d'Anderlecht ne fait pas partie des communes bénéficiant actuellement du porte à porte. Je le regrette, mais je trouve qu'il serait inconsidéré de ne pas agir par étapes successives et progressives, pour des raisons budgétaires principalement, mais aussi pour rôder les services de collecte et le centre de compostage du Bempt.

Par contre, Anderlecht est la seule commune à disposer de deux points d'apports volontaires, suite à la demande de la commune et à la constatation de quantités relativement importantes collectées sur le territoire.

Lors de la collecte de l'année prochaine, nous évaluerons l'opportunité d'élargir le porte à porte à d'autres communes, en fonction de paramètres objectifs.

Je profite de cette intervention pour préciser que les collectes de déchets de jardin de cette année sont en très nette augmentation par rapport à 2002 :

— A période équivalente, le tonnage total collecté, porte à porte et apports volontaires, a doublé par rapport à l'année dernière;

— Ceci est en partie dû à l'ajout de deux communes supplémentaires en porte à porte, mais surtout en raison d'une forte augmentation dans les communes qui disposaient déjà de ce service, puisque les tonnages dans ce périmètre constant y ont augmenté de 78 %;

— Il en résulte des rendements en termes de kg collectés par habitant qui sont également en hausse, surtout dans les communes de Woluwé-Saint-Pierre, Auderghem, Boitsfort et Uccle;

— Au niveau des apports volontaires, et malgré la disparition de deux communes pour ce type de service, passées au porte à porte, les tonnages sont en hausse de 65 %; cette hausse est fortement influencée par les performances de la commune d'Anderlecht, où le système a d'ailleurs été victime de son succès, puisque des apports très importants ont été réalisés ces derniers week-ends, malheureusement trop souvent en dehors des jours et heures prévus pour cette collecte, occasionnant des accumulations de déchets verts qui n'ont pas été appréciées, à juste titre, par les riverains. Une réunion est programmée cet après-midi même entre mon cabinet, la direction de l'Agence Bruxelles-Propreté, et la commune d'Anderlecht, afin de trouver des solutions à ces problèmes opérationnels.

En conclusion, non, il n'y a pas de discrimination voulue pour les communes ne disposant pas, ou pas encore, de collecte en porte à porte, mais il y a une volonté évidente de trouver une adéquation entre l'ampleur de la tâche à effectuer et l'importance des moyens à y affecter, dans un souci de saine gestion des dépenses publiques.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Isabelle Emmery pour une réplique.

Mme Isabelle Emmery. — Madame la Présidente, je ne partage pas tout à fait l'opinion de M. Gosuin quand il affirme qu'il n'y a pas de discrimination. Certaines communes sont desservies à domicile et d'autres pas, avec tous les problèmes que cela pose en termes d'entreposage. Vous dites, Monsieur le Ministre, que la commune d'Anderlecht est victime de son succès, ce qui est peut-être une réalité, mais je me demande s'il y aura une surveillance. S'efforcera-t-on de mieux avertir la population qu'elle ne doit pas se présenter avant l'heure prévue le dimanche ?

Il y a par ailleurs une donnée que vous n'intégrez pas du tout dans votre réponse. Les cités-jardins sont des cités sociales dont la plupart des habitants sont des gens relativement âgés qui ne disposent que de revenus modestes. La majorité de ces personnes sont dépourvues de voiture et n'ont donc pas la possibilité de déposer leurs déchets aux points d'apport. Je considère donc qu'il y a bel et bien une discrimination, qui s'explique peut-être par des raisons d'ordre financier, mais elle existe. Dans certaines communes il y a énormément d'espaces verts particuliers. Les habitants de ces quartiers sont incontestablement discriminés par rapport aux résidents d'autres quartiers de la région. Je ne suis nullement satisfaite, d'autant que vous ne donnez aucune ouverture par rapport à l'année prochaine et à l'analyse que vous allez en faire cette année.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, je persiste à dire qu'il n'y a pas de discrimination. Il est impossible de généraliser immédiatement le système sur tout le territoire. Vous parlez de « discrimination ». Moi, je considère que c'est une impossibilité technique. Il n'est pas possible d'un seul coup sur tout le territoire. Il faut agir progressivement.

Par ailleurs, Mme Emmery affirme que nous pénalisons les habitants, ce qui ne correspond absolument pas à la réalité. Il y a un an, je n'entendais personne se plaindre des déchets verts. Que faisaient ces gens auparavant ? Il n'y a pas de contrainte. S'ils sont dans l'impossibilité de se déplacer, ils peuvent toujours mettre leurs déchets dans un sac blanc placé devant leur porte, comme ils l'ont fait depuis trente ans. Nous avons créé un nouveau service pour les citoyens mais ceux qui ne peuvent se rendre à un point d'apport volontaire ne sont pas pour autant pénalisés. Ils peuvent continuer à utiliser l'ancien système. Avant que je lance ce service, personne n'a évoqué une quelconque discrimination concernant les déchets de jardins. Les gens savaient qu'en faire.

S'ils ne veulent pas se rendre aux points d'apport volontaire, ce que je peux comprendre, il y a une collecte en porte à porte mais, évidemment, avec la technique des sacs blancs. Lorsque nous serons suffisamment opérationnels, ils pourront bénéficier de ces collectes le dimanche. Mais ne dites pas qu'il n'y a pas de collecte en porte à porte !

Mme Isabelle Emmery. — Ils se considèrent comme des citoyens de seconde zone à cet égard, des citoyens à qui on ne donne pas d'incitation à un civisme environnemental.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JOS VAN ASSCHE AAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE ORGANISATIE VAN DE KOMENDE AUTOLOZE ZONDAG EN DE GEISOLEERDE POSITIE VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST TER ZAKE »

QUESTION ORALE DE M. JOS VAN ASSCHE A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'ORGANISATION DU DIMANCHE SANS VOITURES A VENIR ET LA POSITION ISOLEE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN LA MATIERE »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jos Van Assche heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de Voorzitter, dit jaar zou de autoloze zondag doorgaan op 21 september. Enkele uitzonderingen niet te na gesproken, zal blijkbaar ook dan weer het hele Brusselse Gewest verplicht verkeersvrij zijn. Ook dit jaar heeft bij mijn weten het gewest daarover niet overlegd met de middenstand en de horeca.

Uit een peiling die het Liberaal Verbond van Zelfstandigen (LVZ) vorig jaar naar aanleiding van de autoloze zondag liet uitvoeren, bleek dat de horecazaken die openbleven een minderontvangst van zowat 50 procent moesten noteren. Zogenaamde niet vertrouwde klanten hebben ze toen niet opgemerkt. Ook de zondagsmarkten kenden veel minder succes dan gewoonlijk. Op de markt te Jette werd zowat 50 procent minder verkocht. Op de Zuidmarkt daalde de omzet met ongeveer 80 procent; op de vlooienmarkt van het Vossenplein met ongeveer 75 procent. Ook in de rusthuizen en ziekenhuizen werd veel minder bezoek vastgesteld.

Gelet op al die feiten wil ik van de staatssecretaris graag vernemen of het hem echt wenselijk lijkt de autoloze zondag die nefast is voor handel en werkgelegenheid, buiten een Europees kader te handhaven ?

Is de staatssecretaris geneigd maatregelen te treffen om niet alleen handel en nijverheid, maar ook de werkgelegenheid en de evenementensector van evidente nefaste gevolgen te vrijwaren ?

Is het denkspoor om in het kader van « een autoloze zondag » slechts enkele wijken per gemeente autovrij te maken, niet het overwegen waard ?

Mevrouw de Voorzitter. — Staatssecretaris Robert Delathouwer heeft het woord.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, op de laatste vraag is mijn antwoord duidelijk neen. De gemeenten maar gedeeltelijk autovrij houden, zou uiteindelijk veel moeilijker zijn dan het hele gewest af te sluiten voor auto's.

Vorig jaar heeft het Brussels Parlement nagenoeg eenparig een resolutie goedgekeurd om de autoloze zondag dit jaar opnieuw te organiseren. Alleen de Vlaams-Blokfractie was tegen. De negentien burgemeesters hebben zich achter het initiatief geschaard. 78 procent van de bevolking heeft zich voor een herhaling van het initiatief uitgesproken. Sommigen vinden zelfs dat het niet bij één autoloze zondag per jaar moet blijven.

Ten opzichte van vorig jaar zal wel een en ander worden verbeterd. Handelswijken en horecazaken zullen beter bereikbaar zijn met het openbaar vervoer. De bussen van de MIVB zullen gratis rijden. In het kader van de conferentie van burgemeesters is met de handelaars en uitbaters van horecazaken afgesproken dat een vereenvoudigd pasjessysteem zou worden uitgewerkt, zodat hun werknemers gemakkelijk de zaak kunnen bereiken. Ook de hotels zullen gemakkelijker bereikbaar zijn dan vorig jaar. Er zal daarover ook beter worden geïnformeerd dan vorig jaar.

Ik stel wel vast dat vooral de horecasector een probleem heeft met het idee van een autoloze dag. Of het nu een zondag, zaterdag of andere dag is, maakt niets uit. We zullen dit jaar een bijzondere inspanning doen om de hinder tot een minimum te beperken. Het is niet juist dat met de middenstand en de horeca niet werd overlegd. Hun vertegenwoordigers werden uitgenodigd op het overleg en het is nog niet afgerond. Over de bereikbaarheid van de grote parkings wordt nog verder onderhandeld om ervoor te zorgen dat de handelszaken goed bereikbaar blijven. Meer kan ik daarover vandaag niet zeggen, gewoon omdat de onderhandelingen nog voortduren.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jos Van Assche heeft het woord.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de Voorzitter, ik krijg de indruk dat de staatssecretaris zich meer door een principiële houding laat leiden dan door de bekommernis de bevolking een gewijzigd verkeersgedrag bij te brengen of de bekommernis om tot een nieuwe verkeerssituatie te komen. Vandaar dat hij weinig geneigd is tot bijsturingen.

Ik kan me niet van de indruk ontdoen dat de autoloze zondag een symbolisch jaarlijks gebeuren is dat weinig of niets bijdraagt tot een drastische ommekeer van de verkeerssituatie die nochtans broodnodig is voor ons gewest.

Volgens ons heeft de autoloze zondag als enig concreet resultaat een inkomensverlies voor handel en nering. Voor ons heeft die dag weinig positiefs tenzij men de televisie-optredens van een aantal excellenties met de fiets of de autoped als positief moet beoordelen.

Mevrouw de Voorzitter. — Het incident is gesloten.

Les deux questions suivantes sont adressées au Ministre-Président. M. Didier Gosuin y répondra au nom du gouvernement, comme cela s'est déjà fait souvent ici comme au Parlement fédéral.

M. Benoît Cerexhe. — Que l'on envoie la milice quérir M. Ducarme ! Que M. Ducarme ne vienne pas nous faire tout son cinéma sur le rôle du Parlement !

Mme la Présidente. — Monsieur Cerexhe, vous aurez l'occasion de l'interpeller à ce sujet quand vous le souhaiterez !

QUESTION ORALE DE M. BENOIT CEREXHE A M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA POSITION DEFENDUE PAR LES REPRESENTANTS DU GOUVERNEMENT BRUXELLOIS AU SEIN DE LA CONFERENCE INTERMINISTERIELLE DE POLITIQUE ETRANGERE A PROPOS DE LA DEFINITION QU'IL CONVIENT DE DONNER A LA NOTION DE MINORITES NATIONALES DANS LE CADRE DE LA RATIFICATION DE LA CONVENTION-CADRE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LE MEME SUJET »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER BENOIT CEREXHE AAN DE HEER DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIM-

TELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET STANDPUNT VAN DE VERTEGENWOORDIGERS VAN DE BRUSSELSE REGERING BINNEN DE INTERMINISTERIELE CONFERENTIE VOOR HET BUITENLANDS BELEID OVER DE DEFINITIE VAN HET BEGRIP NATIONALE MINDERHEDEN IN HET KADER VAN DE RAAMOVEREENKOMST VAN DE RAAD VAN EUROPA OVER HETZELFDE ONDERWERP »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour poser sa question.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — On me signale que M. Ducarme va arriver. Il est sur la route.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, si M. Ducarme est en route, qu'on l'attende.

Mme la Présidente. — Monsieur Gosuin, commencez à répondre à la première question.

M. Benoît Cerexhe. — Attendons M. Ducarme.

Mme la Présidente. — Vous faites semblant d'inventer de nouvelles règles, mais cela se fait dans tous les Parlements. Quand un ministre est empêché, un de ses collègues lit sa réponse. Beaucoup d'entre nous, qui ont été ministres, l'ont déjà fait.

Par respect pour les personnes qui ont pris des arrangements divers, en fonction de l'heure de vote qui avait été fixée, je propose que l'on entende la première question. M. Gosuin y répondra. Si M. Ducarme arrive, il répondra à la deuxième question.

Si vous le jugez utile, vous l'interpellerez sur le respect qu'il a du Parlement.

La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, je regrette vraiment que le Ministre-Président ne soit pas ici pour répondre aux questions. On annonce qu'il va arriver mais je reste un peu perplexe par rapport à cette absence, Monsieur Gosuin.

Monsieur le Ministre, à la mi-mai, les experts francophones réunis au sein de la Conférence interministérielle de politique étrangère, chargés de définir la notion de « minorité nationale » dans le cadre de la ratification de la convention cadre sur le même sujet, ont rendu leurs conclusions. Selon ces experts, l'ensemble des francophones et des germanophones pourraient être considérés comme des minorités nationales.

Pour rappel, cette définition est discutée au sein de la CIPE depuis le 31 juillet 2001, c'est-à-dire depuis près de deux ans. Les experts francophones définiraient la minorité nationale comme « un groupe de personnes dans un Etat, qui résident sur le territoire de cet Etat et en sont citoyens; entretiennent des liens anciens, solides et durables avec cet Etat; présentent des caractéristiques ethniques, culturelles, religieuses ou linguistiques spécifiques ; sont suffisamment représentatives, tout en étant moins nombreuses que le reste de la population de cet Etat ou d'une région d'un Etat; et sont animées de la volonté de préserver ensemble ce qui fait leur identité commune, notamment leur culture, leurs traditions, leur religion ou leur langue ».

J'aurais aimé interroger le Ministre-Président de ce gouvernement sur la position des représentants du gouvernement bruxellois au sein de cette conférence interministérielle. Nous y avons deux experts désignés par le gouvernement bruxellois. Quelle est la position qu'ils ont défendue ? Le Ministre-Président partage-t-il l'avis des experts francophones que je viens de vous lire ? Si c'est le cas, quelles suites y a-t-il données ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Gosuin, qui répond au nom du Ministre-Président.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, les deux experts désignés pour la Région bruxelloise sont M. Sébastien Van Drogenbroeck et M. Manu Vanden Bossche.

Le Ministre-Président a demandé un rapport d'information à ces deux représentants du gouvernement bruxellois au sein de la CIPE.

Je comprends que M. Ducarme, n'ayant pas connaissance de l'avis des experts francophones, ne puisse à ce stade émettre un avis. En toute hypothèse, le Ministre-Président s'exprimera au nom du gouvernement.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour une réplique.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, si j'entends bien la réponse que vous venez de nous lire, M. Ducarme attend que les experts qu'il a lui-même désignés lui fassent rapport concernant la position qu'ils ont prise.

Je croyais que le processus se déroulait en sens inverse, à savoir que votre gouvernement et en particulier le Ministre-Président, donnent des instructions à nos représentants et à nos experts au sein de la Conférence interministérielle pour défendre une position. Si j'entends bien votre réponse, le Ministre-Président ne connaît pas aujourd'hui — alors qu'il y a eu des communiqués dans la presse — la position qui a été défendue par ces deux experts, dont au moins un expert francophone, au sein de cette Conférence interministérielle.

C'est cela votre réponse ?

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Vous voulez que je vous relise la réponse ?

M. Benoît Cerexhe. — Je ne vous en veux pas, Monsieur le Ministre. Vous êtes là pour lire une réponse.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Monsieur Cerexhe, calmez-vous ! Le deux experts qui ont été désignés par la Région bruxelloise sont M. Sébastien Van Drogenbroeck et M. Manu Vanden Bossche. Vous avez compris ?

M. Benoît Cerexhe. — Oui, j'ai compris. Nous avons deux experts, M. Sébastien Van Drogenbroeck et M. Manu Vanden Bossche.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Vous êtes tellement dans votre bulle que vous n'écoutez même pas la réponse puisque vous n'entendez même pas le nom.

M. Benoît Cerexhe. — Ce ne sont pas les noms qui ont de l'importance Monsieur le Ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Mais si.

M. Benoît Cerexhe. — Cela n'a aucune importance.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, j'essaie d'expliquer à M. Cerexhe qu'il est normal d'avoir un rapport d'information, qu'il est normal que le Ministre-Président reçoive un rapport d'information des deux experts désignés par la Région bruxelloise. Le Ministre-Président, comme vous d'ailleurs, est informé d'un avis. Il se fait que la Région bruxelloise — je sais que vous avez souvent prôné cet aspect des choses — est une région bilingue. Il y a donc un expert francophone et un expert néerlandophone.

M. Benoît Cerexhe. — Cela je le savais aussi.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Il est légitime, Monsieur Cerexhe, d'avoir un rapport d'information des deux experts.

M. Benoît Cerexhe. — Mais quelles sont les instructions que vous avez données à ces deux experts ? Quand vous, Monsieur Gosuin, envoyez des experts pour négocier en matière de politique environnementale, vous leur donnez des instructions. Vous leur dites quand même dans quel sens il faut aller.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Le Ministre-Président n'a pas encore connaissance de l'avis. Attendez au moins que le Ministre-Président soit en possession du rapport d'information de ces deux représentants dont vous avez déjà oublié le nom et, à ce moment-là, le Ministre-Président s'exprimera au nom du gouvernement.

M. Benoît Cerexhe. — Très provisoirement Madame la Présidente.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE M. BENOIT CEREXHE A M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA VOLONTE DU GOUVERNEMENT REGIONAL BRUXELLOIS DE CONSULTER OU NON LA POPULATION BRUXELLOISE SUR LA PROBLEMATIQUE DU SURVOL DE BRUXELLES PAR DES AVIONS AU DEPART DE BRUXELLES-NATIONAL »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER BENOIT CEREXHE AAN DE HEER DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE WIL VAN DE BRUSSELSE REGERING OM DE BRUSSELSE BEVOLKING AL DAN NIET TE RAADPLEGEN OVER DE VLUCHTEN BOVEN BRUSSEL VAN VLIEGTUIGEN DIE IN ZAVENTEM OPSTIJGEN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour poser sa question.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, je regrette ici encore plus l'absence du Ministre-Président.

Mme la Présidente. — Monsieur Gosuin est qualifié pour répondre.

M. Benoît Cerexhe. — Non, car je pense que M. Gosuin n'a pas lancé des idées aussi farfelues que celles du Ministre-Président à cinq jours de l'échéance électorale.

M. Rudi Vervoort. — C'était avant qu'il soit Ministre-Président.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Ministre, la question du survol de Bruxelles nous intéresse tous, tant le gouvernement que le Parlement et l'ensemble de la population bruxelloise. En ce domaine, comme en bien d'autres, toutes les formes qui permettent d'associer la population aux décisions des pouvoirs exécutifs sont les bienvenues. Je suppose que, comme moi, vous avez pris connaissance, le 13 mai 2003, des propos tenus à ce sujet par M. Ducarme, alors président du MR, qui proposait de demander l'avis des Bruxellois par un referendum sur les vols de nuit à Bruxelles à la rentrée de septembre. Il ajoutait aussi, et je cite ses propos : « Actuellement, ce

dossier provoque » — à cinq jours de l'échéance électorale —, « des réactions peu rationnelles et est utilisé à des fins électorales. Mais si, en pleine connaissance de cause, après les législatives et bien avant les régionales, une majorité se dégage pour organiser un référendum, c'est dans ce sens qu'il faut aller ».

Voilà la proposition faite le 13 mai 2003 par le président du MR.

Aujourd'hui, j'aurais voulu interroger le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale sur la volonté de son gouvernement de consulter ou non la population bruxelloise sur la problématique du survol de notre région par des avions prenant leur envol de l'aéroport voisin de Bruxelles-National. Dans l'affirmative, car je suppose que M. Ducarme n'a pas changé d'avis par rapport à ce qu'il affirmait au mois de mai dernier, j'aurais aimé l'interroger sur les formes que pourrait prendre cette forme de consultation et les délais dans lesquelles elle pourrait être tenue, puisqu'il l'annonçait pour le mois de septembre et qu'à raison, il avait dit : il faut que ce soit à une date suffisamment éloignée des élections régionales. Dans un scénario inverse et je ne pourrais imaginer que le Ministre-Président ait fait marche arrière, j'aimerais l'interroger sur cette non-volonté d'organiser cette consultation, et si cette dernière devait se fonder sur des motifs juridiques. Je souhaiterais alors interroger le gouvernement afin de connaître exactement les initiatives qu'il a prises aujourd'hui auprès d'autres instances pour lever ces obstacles juridiques afin que, dès septembre, ce référendum puisse avoir lieu.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin en lieu et place de M. Daniel Ducarme.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, toute consultation de la population pour toute question d'importance est toujours la bienvenue. En tenant compte de l'évolution du dossier dans son ensemble, sur la base des nouvelles dispositions fédérales ayant conduit à la mise en œuvre de la ligne Onkelinx et à la récente décision de justice, le gouvernement envisagera l'opportunité évoquée par l'honorable membre.

M. Christos Doulkeridis. — Et si nous attendions M. Ducarme !

Si je ne m'abuse, il est au téléphone avec M. Rumsfeld.

M. Benoît Cerexhe. — Ce n'est pas la peine.

Madame la Présidente, j'ai bien compris pourquoi M. Ducarme n'est pas venu répondre lui-même à sa question.

Cela nous confirme, Monsieur Gosuin, ce que nous avons toujours dit : cette proposition n'était que pure démagogie. Ce n'était qu'un gadget électoral qui, juridiquement, n'est pas exécutable.

M. Rudi Vervoort. — Vous le saviez ! Tout le monde le savait !

M. Benoît Cerexhe. — Je crois aux promesses de M. Ducarme. Ce dernier s'est clairement engagé à organiser, en septembre, une consultation de la population bruxelloise — qu'il nommait referendum — et vous me dites maintenant, Monsieur Gosuin, qu'elle n'aura pas lieu, en tout cas pas en septembre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je n'ai pas dit cela. Ce qui est terrible chez vous, c'est que vous n'écoutez jamais. Déjà que vous n'aviez pas compris ou entendu le nom des experts, voilà que vous n'avez pas écouté ma réponse. Je me pose dès lors la question de savoir s'il est encore utile que vous posiez des questions.

M. Benoît Cerexhe. — Si c'est pour obtenir ce genre de réponse, on peut effectivement se le demander. Nous assistons ici à de la démagogie préélectorale tout à fait lamentable.

M. Paul Galand. — Vous avez raison et nous ne l'oublierons pas d'ici les élections régionales !

Le sujet reviendra sur le tapis, je vous le promets.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

M. Ducarme, Ministre-Président, entre dans l'hémicycle (Exclamations.)

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen.

PROPOSITION D'ORDONNANCE PORTANT CREATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF (CPIB) ET D'UN FONDS (FPIB) POUR LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE OPRICHTING VAN EEN ADVIESRAAD (APIB) EN EEN FONDS (FPIB) VOOR DE PROMOTIE VAN HET IMAGO VAN BRUSSEL

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition d'ordonnance (de Mme Adelheid Byttebier et M. Rufin Grijp) portant création d'un Conseil consultatif (CPIB) et d'un Fonds (FPIB) pour la Promotion de l'Image de Bruxelles — (Application de l'article 83.4 du Règlement).

Aan de orde is de naamstemming over de besluiten van de commissie tot verwerping van het voorstel van ordonnantie (van mevrouw Adelheid Byttebier en de heer Rufin Grijp) houdende de oprichting van een Adviesraad (APIB) en een Fonds (FPIB) voor de Promotie van het Imago van Brussel — (Toepassing van artikel 83.4 van het Reglement).

Nous passons au vote sur les conclusions de la commission.

Wij gaan over tot de stemming over de conclusies van de commissie.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ? (*Neen.*)

Ceux qui sont pour le rejet de la proposition d'ordonnance votent oui puisque les conclusions de la commission en proposent le rejet.

Zij die er voorstander van zijn dat het voorstel van ordonnantie wordt verworpen, stemmen ja omdat de commissie in haar besluiten voorstelt dat het wordt verworpen.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

70 membres sont présents.

70 leden zijn aanwezig.

68 répondent oui.

68 antwoorden ja.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil adopte les conclusions de la commission tendant a rejeter la proposition d'ordonnance.

Bijgevolg neemt de Raad de besluiten van de commissie strekkende tot het verwerpen van het voorstel van ordonnantie aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Demol, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Dufourny, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, M. Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Hance, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Nimegeers, Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Smits, Mme Theunissen, MM. Van Assche, Van Cranem, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Grijp et Mme Van Asbroeck.

PROJET D'ORDONNANCE CONFIRMANT LES ARTICLES 5 ET 13, TROISIEME ALINEA DE L'ARRETE ROYAL DU 11 DECEMBRE 2001 PORTANT EXECUTION DE LA LOI DU 26 JUIN 2000 RELATIVE A L'INTRODUCTION DE L'EURO DANS LA LEGISLATION RELATIVE AUX MATIERES VISEES A L'ARTICLE 78 DE LA CONSTITUTION ET QUI RELEVE DU MINISTERE DES FINANCES ET CONFIRMANT LES MODIFICATIONS APPORTEES AU CODE DES TAXES ASSIMILEES AUX IMPOTS SUR LES REVENUS SUITE A LA LOI DU 8 AVRIL 2002 MODIFIANT LES ARTICLES 5, 9, 11, 21 ET 42 DU CODE DES TAXES ASSIMILEES AUX IMPOTS SUR LES REVENUS EN EXECUTION DE LA DIRECTIVE N° 1999/62/CE DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEEN DU 17 JUIN 1999, RELATIVE A LA TAXATION DES POIDS LOURDS POUR L'UTILISATION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT BEKRACHTIGING VAN DE ARTIKELEN 5 EN 13, DERDE LID, VAN HET KONINKLIJK BESLUIT VAN 11 DECEMBER 2001 HOUDENDE UITVOERING VAN DE WET VAN 26 JUNI 2000 BETREFFENDE DE INVOERING VAN DE EURO IN DE WETGEVING DIE BETREKKING HEEFT OP AANGELEGENHEDEN ALS BEDOELD IN ARTIKEL 78 VAN DE GRONDWET EN DIE RESSORTEERT ONDER HET MINISTERIE VAN FINANCIEN, EN TOT BEKRACHTIGING VAN DE WIJZIGINGEN AAN HET WETBOEK VAN DE MET DE INKOMSTENBELASTINGEN GELIJKGESTELDE BELASTINGEN INGEVOLGE DE WET VAN 8 APRIL 2002 TOT WIJZIGING VAN DE ARTIKELEN 5, 9, 11, 21 EN 42 VAN HET WETBOEK VAN DE MET DE INKOMSTENBELASTINGEN GELIJKGESTELDE BELASTINGEN IN UITVOERING VAN DE RICHTLIJN NR. 1999/62/EG VAN HET EUROPEES PARLEMENT EN DE RAAD VAN 17 JUNI 1999 BETREFFENDE HET IN REKENING BRENGEN VAN HET GEBRUIK VAN BEPAALDE INFRASTRUCTUURVOORZIENINGEN AAN ZWARE VRACHTVOERTUIGEN

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

71 membres sont présents.

71 leden zijn aanwezig.

67 votent oui.

67 stemmen ja.

4 s'abstiennent.

4 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Dufourny, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Hance, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Nimegeers, Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Smits, Mmes Theunissen, Van Asbroeck, MM. Van Cranem, van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LA REGION FLAMANDE, LA REGION WALLONNE ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, RELATIF A L'INTRODUCTION DE L'EURO EN MATIERE DE TAXE DE CIRCULATION

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE GOEDKEURING VAN HET SAMENWERKINGSAKKOORD TUSSEN HET VLAAMS GEWEST, HET WAALS GEWEST EN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST BETREFFENDE DE INVOERING VAN DE EURO INZAKE DE VERKEERSBELASTING

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

71 membres sont présents.

71 leden zijn aanwezig.

67 votent oui.

67 stemmen ja.

4 s'abstiennent.

4 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Dufourny, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Hance, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Nimegeers, Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Smits, Mmes Theunissen, Van Asbroeck, MM. Van Cranem, van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A : L'ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE DU BENIN, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT A BRUXELLES, LE 18 MAI 2001

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET : DE OVEREENKOMST TUSSEN DE BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE, ENERZIJDS, EN DE REPUBLIEK BENIN, ANDERZIJDS, INZAKE DE WEDERZIJDSE BEVORDERING EN BESCHERMING VAN INVESTERINGEN, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 18 MEI 2001

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

71 membres sont présents.

71 leden zijn aanwezig.

65 votent oui.

65 stemmen ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Dufourny, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Nimegeers, Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Smits, Mmes Theunissen, Van Asbroeck, MM. Van Cranem, van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A : L'ACCORD ETABLISSANT UNE ASSOCIATION ENTRE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE DU CHILI, D'ATURE PART, ET A L'ACTE FINAL, FAIT A BRUXELLES LE 18 NOVEMBRE 2002

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET : DE OVEREENKOMST WAARBIJ EEN ASSOCIATIE TOT STAND WORDT GEBRACHT TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAP EN HAAR LIDSTATEN, ENERZIJDS, EN DE REPUBLIEK CHILI, ANDERZIJDS, EN MET DE SLOTAKTE, GEDAAN TE BRUSSEL OP 18 NOVEMBER 2002

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

71 membres sont présents.

71 leden zijn aanwezig.

65 votent oui.

65 stemmen ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Dufourny, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Nimegeers, Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Smits, Mmes Theunissen, Van Asbroeck, MM. Van Cranem, van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

AVIS FAVORABLE ET SANS RESERVES RELATIF AU BUDGET DE L'EXERCICE 2004 DE L'ETABLISSEMENT FRANCOPHONE CHARGE DE LA GESTION DES INTERETS MATÉRIELS ET FINANCIERS DE LA COMMUNAUTÉ PHILOSOPHIQUE NON CONFESSIONNELLE ET DES SERVICES D'ASSISTANCE MORALE RECONNUS DE L'ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF DE BRUXELLES-CAPITALE

GUNSTIG ADVIES ZONDER VOORBEHOUD BETREFFENDE DE BEGROTING VAN HET BOEKJAAR 2004 VAN DE FRANSTALIGE INSTELLING BELAST MET HET BEHEER VAN DE MATERIELE EN FINANCIELE BELANGEN VAN DE ERKENDE NIET-CONFESSIONELE LEVENSBESCHOUWELIJKE GEMEENSCHAPPEN EN ERKENDE CENTRA VOOR MORELE DIENSTVERLENING VAN HET ADMINISTRATIEF ARRONDISSEMENT BRUSSEL-HOOFDSTAD

Vote nominatif

Naamstemming

Mme la Présidente. — Nous passons au vote sur l'avis.

Wij gaan over tot de stemming over het advies.

— Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ?

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ?

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

71 membres sont présents.

71 leden zijn aanwezig.

65 votent oui.

65 stemmen ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil émet un avis favorable et sans réserves sur le budget de l'exercice 2004 de l'Etablissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

Bijgevolg brengt de Raad een gunstig advies zonder voorbehoud uit over de begroting van het boekjaar 2004 van de Franstalige Instelling belast met het beheer van de materiële en financiële belangen van de erkende niet-confessionele levensbeschouwelijke gemeenschappen en erkende centra voor morele dienstverlening van het administratief Arrondissement Brussel-Hoofdstad.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Dufourny, Mmes Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Nimegeers, Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Smits, Mmes Theunissen, Van Asbroeck, MM. Van Cranem, van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

AVIS FAVORABLE ET SANS RESERVES RELATIF AU BUDGET DE L'EXERCICE 2004 DE L'ETABLISSEMENT NÉERLANDOPHONE CHARGE DE LA GESTION DES INTERETS MATERIELS ET FINANCIERS DE LA COMMUNAUTÉ PHILOSOPHIQUE NON CONFESSIONNELLE ET DES SERVICES D'ASSISTANCE MORALE RECONNUS DE L'ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF DE BRUXELLES-CAPITALE

GUNSTIG ADVIES ZONDER VOORBEHOUD BETREFFENDE DE BEGROTING VAN HET BOEKJAAR 2004 VAN DE NEDERLANDSTALIGE INSTELLING BELAST MET HET BEHEER VAN DE MATERIELE EN FINANCIELE BELANGEN VAN DE ERKENDE NIET-CONFESSIONELE LEVENSBESCHOUWELIJKE GEMEENSCHAPPEN EN ERKENDE CENTRA VOOR MORELE DIENSTVERLENING VAN HET ADMINISTRATIEF ARRONDISSEMENT BRUSSEL-HOOFDSTAD

Par le même vote, le Conseil émet un avis favorable et sans réserves sur le budget de l'exercice 2004 de l'Etablissement néerlandophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assis-

tance morale reconnus de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

Bij dezelfde stemming brengt de Raad een gunstig advies zonder voorbehoud uit over de begroting van het boekjaar 2004 van de Nederlandstalige Instelling belast met het beheer van de materiële en financiële belangen van de erkende niet-confessionele levensbeschouwelijke gemeenschappen en erkende centra voor morele dienstverlening van het administratief Arrondissement Brussel-Hoofdstad.

Mme la Présidente. — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière le 4 juillet 2003.

Volgende plenaire vergadering op 4 juli 2003.

La séance plénière est levée à 19 h 25.

De plenaire vergadering wordt om 19.25 uur gesloten.

ANNEXES

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

— Par lettre du 20 juin 2003, le groupe MR communique les modifications suivantes :

COMMISSION DE L'INFRASTRUCTURE, CHARGEE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES COMMUNICATIONS

— la désignation de M. Alain Nimegeers comme membre effectif de la commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications, en remplacement de Mme Martine Payfa.

*
* *

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME ET DE LA POLITIQUE FONCIERE

— la désignation de M. Philippe Van Cranem comme membre effectif de la commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière, en remplacement de Mme Marion Lemesre.

*
* *

COMMISSION DU LOGEMENT ET DE LA RENOVATION URBAINE

— la désignation de M. Philippe Van Cranem comme membre effectif de la commission du Logement et de la Rénovation urbaine, en remplacement de Mme Françoise Schepmans;

— la désignation de Mme Amina Derbaki Sbaï comme membre suppléante de la commission du Logement et de la Rénovation urbaine, en remplacement de Mme Martine Payfa.

*
* *

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU

— la désignation de Mme Caroline Persoons comme membre suppléante de la commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, en remplacement de M. Didier van Eyll.

*
* *

BIJLAGEN

WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

— Bij brief van 20 juni 2003, deelt de MR-fractie de volgende wijzigingen mee :

COMMISSIE VOOR DE INFRASTRUCTUUR, BELAST MET OPENBARE WERKEN EN VERKEERSWEZEN

— de aanwijzing van de heer Alain Nimegeers als vast lid van de commissie voor de Infrastructuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen, ter vervanging van mevrouw Martine Payfa.

*
* *

COMMISSIE VOOR DE RUIMTELIJKE ORDENING, DE STEDENBOUW EN HET GRONDBELEID

— de aanwijzing van de heer Philippe Van Cranem als vast lid van de commissie voor de Ruimtelijke Ordening, de Stedenbouw en het Grondbeleid, ter vervanging van mevrouw Marion Lemesre.

*
* *

COMMISSIE VOOR DE HUISVESTING EN STADSVERNIEUWING

— de aanwijzing van de heer Philippe Van Cranem als vast lid van de commissie voor de Huisvesting en Stadsvernieuwing, ter vervanging van mevrouw Françoise Schepmans;

— de aanwijzing van mevrouw Amina Derbaki Sbaï als plaatsvervangend lid van de commissie voor de Huisvesting en Stadsvernieuwing, ter vervanging van mevrouw Martine Payfa.

*
* *

COMMISSIE VOOR LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID

— de aanwijzing van mevrouw Caroline Persoons als vast lid van de commissie voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, ter vervanging van de heer Didier van Eyll.

*
* *

COMMISSION DES AFFAIRES INTERIEURES, CHARGEE DES POUVOIRS LOCAUX ET DES COMPETENCES D'AGGLOMERATION

— la désignation de M. Alain Nimegeers comme membre suppléant de la commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des Compétences d'Agglomération, en remplacement de Mme Martine Payfa.

COMMISSIE VOOR BINNENLANDSE ZAKEN, BELAST MET DE LOKALE BESTUREN EN DE AGGLOMERATIEBEVOEGDHEDEN

— de aanwijzing van de heer Alain Nimegeers als plaatsvervangend lid van de commissie voor Binnenlandse Zaken, belast met de Lokale Besturen en de Agglomeratiebevoegdheden, ter vervanging van mevrouw Martine Payfa.

1003/3166
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00